



Avec le soutien technique
et financier de



PUBLICATION

Les modèles économiques des plateformes territoriales de la rénovation énergétique

Série
Economique

Réf. AMORCE ENE19
Réf. ADEME 010207

Mars 2017



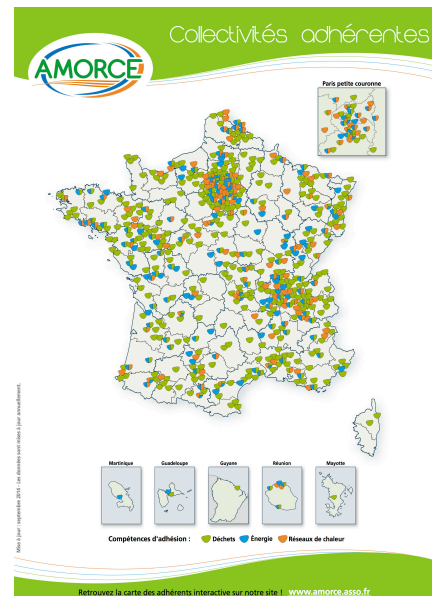
Energie
et Climat

PRÉSENTATION D'AMORCE

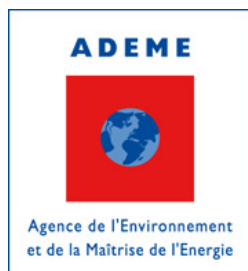
Rassemblant plus de 830 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de politiques Énergie-Climat des territoires (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets).

Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'Etat) et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat), AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique et dans l'économie circulaire. Partenaire privilégiée des autres structures représentatives des collectivités, des entreprises, ou encore des organisations non gouvernementales, elle a également joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ou précédemment des lois relatives au Grenelle de l'environnement.

Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures (TVA réduite sur les déchets et sur les réseaux de chaleur, création du fonds chaleur, éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, création des nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, signalétique de tri sur les produits de grande consommation, généralisation des plans climat-énergie, obligation de rénovation de logements énergivores et réduction de la précarité énergétique, renforcement de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, etc...).



PRÉSENTATION DE L'ADEME



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Contact pour ce guide : Jacques-Olivier BUDIN

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01
Tel : 02 41 20 41 20
www.ademe.fr

AMORCE / ADEME – Février 2017

Guide réalisé en partenariat et avec le soutien technique et financier de l'ADEME

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des collectivités/professionnels ayant participé à notre travail, dont celles qui nous ont fait part de leurs retours d'expérience pour illustrer ce document.

RÉDACTEURS

Prénom NOM, vdrouhet@amorce.asso.fr

Comité de relecture : Patrick ALFANO (ADEME), Jacques-Olivier BUDIN (ADEME), Laurent CHANUSSOT (RA2E), Julien COUDERT (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans), Thomas DUFFES (AMORCE), Eric GASPARD (ADEME), Stéphanie LE MAITRE (ADEME), Colas PARIS (ADEME), Thomas ROBERT (Parc Eco HABITAT), Rachel LINARELLO (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien),

MENTIONS LÉGALES

©AMORCE – Février 2017

Les propos tenus dans cette publication ne représentent que l'opinion de leurs auteurs et AMORCE n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite d'AMORCE.

Possibilité de faire état de cette publication en citant explicitement les références.

SYNTHESE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an à partir de 2017 dont 380 000 dans le parc privé (et 120 000 dans le parc social) contre 288 000 en 2015¹. Les objectifs sont atteignables mais l'effort ne devra pas retomber ! Véritable enjeu économique, environnemental et social, la rénovation énergétique est un axe primordial des politiques climat, air énergie des politiques publiques. Le solide soutien de l'ADEME et des Régions à cette dynamique a fait émerger rapidement des « plateformes territoriale de la rénovation énergétique » (PTRE) dont le rôle est de créer les conditions favorables à l'accélération de la rénovation énergétique. Avant l'émergence de ces PTRE, plusieurs territoires avaient déjà expérimenté des dispositifs semblables². Fin 2014, en s'appuyant sur ces retours d'expérience des AMI³ ont été lancés, en partenariat avec l'ADEME et 14 régions pour accompagner la création de ces plateformes. En dehors des AMI, mais sur la base d'un même cahier des charges, des régions accompagnent également des projets de plateforme dans des échanges de gré à gré.

Au-delà des missions d'accueil, d'information et de conseil que réalisent déjà les Espaces Info Energie, les PTRE, en majorité portée par les collectivités locales, se positionnent sur le marché existant mais peu structuré de la rénovation des bâtiments. Pour massifier le nombre de rénovation elles travaillent sur deux axes :

- l'accompagnement des particuliers : faire émerger la demande (confort, économie, valeur verte) en identifiant les moments clé de la vie du ménage (achat, changement de logement, rénovation d'agrément, etc.) accompagner les ménages durant tout leur projet de rénovation et mobiliser les aides financières propres aux territoires porteurs de plateformes (quand elles existent) pour le financement des travaux.
- la mobilisation des professionnels : structurer et améliorer l'offre (formation des artisans, implication des bureaux d'étude, mobilisation des banques ou création d'offre financière, etc.).

Début 2017, 129 PTRE (112 financées ADEME-Régions, 17 financées au travers du Fond de Financement de la Transition Energétique) sont en activité avec l'objectif d'atteindre 300 plateformes d'ici fin 2019. Le graphique page suivante montre le déploiement des plateformes sur le territoire. Une petite centaine de PTRE a déjà une ou deux années d'ancienneté. Cela permet de présenter un premier retour d'expérience notamment sur les modèles économiques que construisent ces dispositifs. De notre analyse, principalement à partir de l'outil *suiviptre*, nous constatons qu'il y a presque autant de plateformes que de modèles économiques : avec des missions et des modes de financement très variées d'un territoire à l'autre⁴. Le modèle économique de la plateforme tourne autour de 3 paramètres : les dépenses, les recettes et la capacité à trouver un équilibre budgétaire.

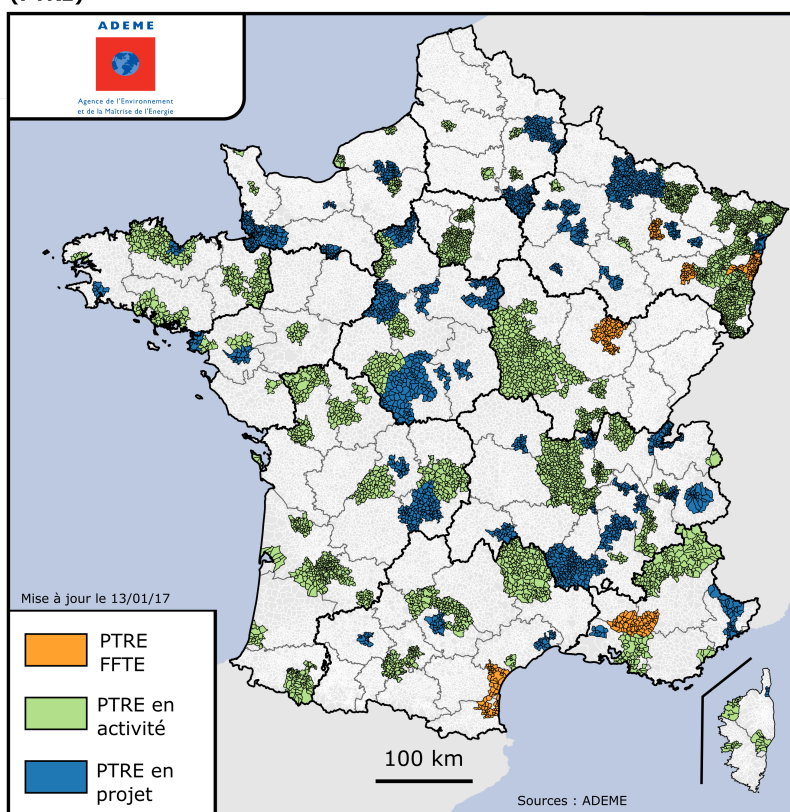
¹ Source : Enquête OPEN (Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement) publiée en 2016 sur les chiffres de 2015

² Lire à ce sujet la publication ADEME : Rénovation Energétique de l'Habitat privé : initiatives territoriales d'accompagnement (http://ademe.typepad.fr/files/brochure_ademe_renovation.pdf)

³ Appels à manifestation d'intérêt

⁴ Lire à ce sujet : Rénovation énergétique de l'habitat, 15 initiatives de territoire, publié par l'ADEME en novembre 2016

Couverture des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE)



Dépenses et mode de gestion

Selon les données renseignées dans *suiivptre*⁵, le budget moyen d'une plateforme est estimé à 90 000€ par an (sans EIE) et varie entre 22 000€ et 190 000€. Notons cependant que le budget de certaines plateformes non renseignées encore dans l'outil peut être bien plus élevé par exemple l'ALEC de Marseille dont le budget s'élève à 500 000€ ou la plateforme Ecorénov du Grand Lyon et le dispositif Murmur de la Métro de Grenoble qui ont chacune un budget d'environ 1 million d'euros. La part des salaires représente environ 85% du budget de la plateforme ; le reste allant vers de la communication et des études ou de l'équipement. Pour évaluer l'investissement représenté par la plateforme, le budget de la plateforme peut être rapporté au territoire qu'elle couvre et donc au nombre d'habitants par exemple (entre 15 cts€ et 3,70€ par an et par habitant). Mais derrière cet indicateur se cachent des réalités de territoire très différentes (urbain ou rural, dense ou diffus, existence ou non de programme de financement de travaux, etc.) ainsi qu'une ambition locale spécifique au territoire notamment au niveau des objectifs qualitatifs et quantitatifs sur la rénovation énergétique et des actions plus ou moins poussées auprès des professionnels. Pour bénéficier des avantages d'une gestion mutualisée de certains outils (outil web, formation, communication, etc.) pouvant induire des économies d'échelle pour les territoires, certains territoires réfléchissent également à instaurer des synergies à un niveau supra comme le département ou la région .

⁵ Source « *suiivptre* ». L'outil *suiivptre* a été développé par l'ADEME dans le but de caractériser et de suivre l'activité des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. L'accès aux indicateurs agrégés au niveau régional et national lui permet de situer le niveau de son activité par rapport aux dynamiques régionales : <http://suiivptre.ademe.fr/>.

Financement et recettes

Les premières PTRE ont été lancées fin 2014 avec un financement de l'ADEME sur 3 ans. L'expérimentation sur ce triennal doit permettre de faire émerger différents modèles de plateformes. De ces expériences et de leurs études seront analysés leur capacité à essaimer. A moyen terme, l'ADEME devrait réduire, voire à long terme, arrêter ces aides financières. Dès lors, il s'agit de regarder comment assurer la pérennisation de ces plateformes avec l'instauration de nouvelles ressources financières ? Au-delà de la mission d'accueil, de conseil et d'orientation (base du service public de la rénovation énergétique de l'habitat) des EIE, les missions des plateformes ont une valeur économique à la fois pour les particuliers (prestation d'AMO⁶), les professionnels (apporteurs d'affaire, formation, émergence et structuration de marché...) et pour les territoires (économie d'énergie, emplois non délocalisables, attractivité du territoire et dynamisme local,...). Cependant la très grande majorité des territoires ont pris le parti d'assurer le lancement de ces plateformes avec un financement 100% public (ADEME, Europe, régions, collectivités locales), l'idée étant, pour certaines plateformes, de créer un service, créer une demande et instaurer ensuite une participation financière privée et réduire la part publique.

Certains territoires commencent à réfléchir à l'« après-ADEME » et expérimentent la mise en place de prestations payantes pour les particuliers ou les professionnels. Et force est de constater qu'il y a une disposition à payer non négligeable des acteurs pour bénéficier de l'accompagnement des plateformes (voir à ce sujet les différents retours d'expériences présentés dans le chapitre 2 : Comment financer une plateforme ?) Si ces initiatives tendent à rassurer sur un avenir pérenne des plateformes, il restera à définir le niveau de prestation correspondant aux ressources financières auxquelles pourront prétendre les futures PTRE suite à la réduction des aides de l'ADEME.

Equilibre budgétaire

Au-delà de la possibilité de trouver ou non des sources de financement privé, l'enjeu est de pouvoir trouver un modèle économique équilibré. Si les trois premières années de l'expérimentation présentent des projections financières avec une augmentation des besoins en dépenses (construction des outils et des formations, numérisation, communication, sensibilisation, mobilisation des professionnels et des particuliers, etc.), il est fort probable que l'activité tende à se stabiliser autour d'un modèle plus efficace et mature. Ainsi, deux scénarios se dégagent et nous nous proposons de les regarder dans ce document :

- Ressources financières suffisantes -> maintien des missions de la plateforme
Dans ce scénario, la diminution des financements de l'ADEME est compensée par de nouvelles recettes publiques ou privées. Dans ce cas, le modèle créé au cours de l'expérimentation peut être conservé en l'état.
- Diminution des recettes -> diminution des dépenses et révision du modèle de la plateforme
Sur ce dernier point, l'introduction de nouvelles recettes (privées ou publiques) ne permet pas de compenser la diminution des recettes issues de l'aide de l'ADEME. Dans ce cas, la plateforme pourra être amenée à reconsidérer le volume de ses dépenses. Comme vu ci-dessus plusieurs paramètres jouent sur le montant total de la plateforme et peuvent être révisés si les recettes disponibles ne permettent pas de développer un tel niveau de service (temps d'accompagnement des particuliers, nombre de ménages accompagnés, degré de formation des professionnels, etc.).

⁶ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le modèle économique de la PTRE peut être regardé de manière isolée comme cela est le cas dans ce document. Mais la PTRE participe également au modèle économique du territoire. Son activité engendre activité économique, emploi, amélioration du patrimoine et de sa valeur, attractivité, bien-être des populations, etc. Ces éléments ne sont pas regardés précisément dans ce document mais ils font partie intégrante des impacts externe des PTRE. Ils font partie du modèle économique, social et environnemental du territoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
2. COMBIEN COÛTE UNE PLATEFORME ?	10
2.1. METHODOLOGIE D'ENQUETE	10
2.2. LE COÛT MOYEN D'UNE PLATEFORME.....	10
2.3. LES POSTES DE DEPENSES.....	11
2.4. LES CATEGORIES DE PLATEFORMES.....	13
2.4.1. LES TYPES DE TERRITOIRE	13
2.4.2. LES OBJECTIFS DE LA PLATEFORME	13
A) ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS	14
• OBJECTIFS QUALITATIFS.....	14
• OBJECTIFS QUANTITATIFS	14
• GRAPHIQUE DE SYNTHESE	14
B) MOBILISATION DES PROFESSIONNELS.....	17
CONCLUSION	18
C) SYNTHESE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS ET LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS	19
2.4.3. LES MODES D'ORGANISATION DES PLATEFORMES.....	20
3. COMMENT FINANCER UNE PLATEFORME ?	21
3.1. FINANCEMENTS PUBLICS.....	21
3.1.1. LE FINANCEMENT ADEME	21
3.1.2. COLLECTIVITES.....	22
3.1.3. EUROPE – FONDS ELENA	22
3.1.4. EUROPE – FONDS FEDER.....	23
3.2. FINANCEMENT PRIVE	24
3.2.1. PARTICULIERS	24
3.2.2. PROFESSIONNELS.....	25
3.2.3. CEE	28
4. A LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	30
1.1. EVOLUTION DES DEPENSES	30
4.1.1. CARACTERISATION DES DEPENSES	30
4.1.2. GRAPHIQUE DE SYNTHESE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES.....	31
4.2. EVOLUTION DES RECETTES.....	31
4.2.1. CARACTERISATION DES RECETTES	31
4.3. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE.....	33
4.4. CONCLUSION	33
5. CONCLUSION	35
ANNEXE	37
ANNEXE 1 : ATELIER APC – RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES.....	37
ANNEXE 2 : PROJET DE PROGRAMME CEE, PORTE PAR AMORCE, EFFINERGIE ET RA2E POUR LE FINANCEMENT DES PTRE	38
ANNEXE 3 : EXTRAIT DES DONNEES ISSUES DE <i>SUIVIPTRE</i>	39
ANNEXE 4 : COMMUNIQUE DE PRESSE	46

INTRODUCTION

Les « plateformes territoriales de la rénovation énergétique » (PTRE), qui interviennent en complémentarité avec les PRIS (Points Rénovation Info-conseil) dont la mission d'accueil, d'information et de conseil réalisée, entre autre par les Espaces Info Energie, constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat⁷. Le déploiement des PTRE doit faciliter l'atteinte des objectifs de rénovation énergétiques fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui visent la rénovation de 500 000 logements par an à partir de 2017. L'ADEME a lancé des AMI (Appels à Manifestation d'Intérêt) avec les régions pour expérimenter sur le territoire des PTRE, à partir de fin 2014. Fortement financée par l'ADEME (entre 40 et 60%) durant les trois premières années, les PTRE doivent, durant cette première période d'expérimentation, travailler à développer une activité économique pérenne et définir un projet viable : autant sur les missions réalisées (pertinence, efficacité) que sur les ressources financières possibles. Basé sur le retour d'expérience des plateformes qui se sont créées ces deux dernières années, l'objectif de cette étude est :

- de faire un état des lieux des postes de dépenses des plateformes,
- de présenter les ressources financières possibles pour soutenir les PTRE au cours de son déploiement (expérimentation, pérennisation et phase de croisière)
- et d'identifier comment pourrait être établi l'équilibre budgétaire.

⁷ Article 22 de la loi de transition énergétique du 17 août 2015

2. Combien coûte une plateforme ?

2.1. Méthodologie d'enquête

L'étude des données est basée sur les informations renseignées sur l'outil *suiviptre*⁸. Les données utilisées sont celles des 21 plateformes ayant renseigné les 5 volets de l'outil au 1^{er} novembre 2016 (plateforme, contexte, moyens, objectifs, résultats). L'étude a été faite à partir des données de *suiviptre* et d'informations documentaires publiques et elle devra dans un temps avenir être complétée et enrichie par un second niveau d'analyse (interview, enquête, ...) pour plus de robustesse et de précision dans les résultats.

Le calcul du budget moyen de la plateforme et de ses postes de dépenses ne prend en compte que les plateformes pour lesquelles les dépenses renseignées dans « autres prestations » (dont on ne peut identifier ce qu'elles représentent) sont inférieures à 30%. Le coût des plateformes utilisé dans cette étude ne prend pas en compte l'activité d'accueil, d'information et de conseil, mais les missions propres aux PTRE ADEME-Région qui sont l'accompagnement des particuliers et l'animation des professionnels.

2.2. Le coût moyen d'une plateforme

Le budget moyen d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, par an, est estimé à 90 000€ (sans EIE). Cette moyenne cache de grandes disparités puisque les budgets s'échelonnent entre 22 000€ et 190 000€. Cela représente en moyenne à 1,3€ par an et par habitant la première année de fonctionnement qui varie entre 0,15€ et 3,70€ par an et par habitant.

NB : Notons également que d'autres plateformes dont les données n'ont pas encore pu être exploitées dans l'outil *suiviptre* ont des budgets encore bien supérieurs, Par exemple :

- les dispositifs portés par des agglomérations pour faire de la rénovation de copropriétés comme le dispositifs MurMur de la métropole de Grenoble ou la plateforme Ecorenov' de la métropole de Lyon, l'Agence Parisienne du Climat (APC) ou Tinergie sur Brest ont des budgets annuels qui peuvent varier entre 400 000€ et 1 million d'euros. Ces dispositifs ont la particularité de cibler en priorité la rénovation des copropriétés.
- Les dispositifs régionaux (SIRE Oktave en région Grand Est, le SPEE Picardie ou la SEM Energies Positif) tablent sur des budgets entre 700 000€ et 1 million d'euros annuel.

Le graphique suivant montre le prix moyen par habitant d'une plateforme selon le territoire couvert par la plateforme : plus ou moins de 100 000 habitants.

⁸ L'outil *suiviptre* a été développé par l'ADEME dans le but de caractériser et de suivre l'activité des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. L'accès aux indicateurs agrégés au niveau régional et national pour chaque PTRE, lui permet de situer le niveau de son activité par rapport aux autres dynamiques: <http://suiviptre.ademe.fr/>. Il existe 5 niveaux d'informations à renseigner :

- plateforme : nom de la plateforme, adresse, territoire, contact,...
- contexte : périmètre, nombre d'habitants, nombre de résidences principales, secondaires,...
- moyens : nombre d'ETP par activité (animation/communication, accompagnement des particuliers, mobilisation des professionnels, coût annuel par activité, type d'actions,...
- objectifs : nombre de copropriétés ou nombre de maison individuelles à rénover selon la performance énergétique, nombre de conseils, nombre de visites,...
- résultats : nombre de copropriétés ou nombre de maison individuelles rénovés selon la performance énergétique, nombre de conseils ou nombre de visites réalisés,...

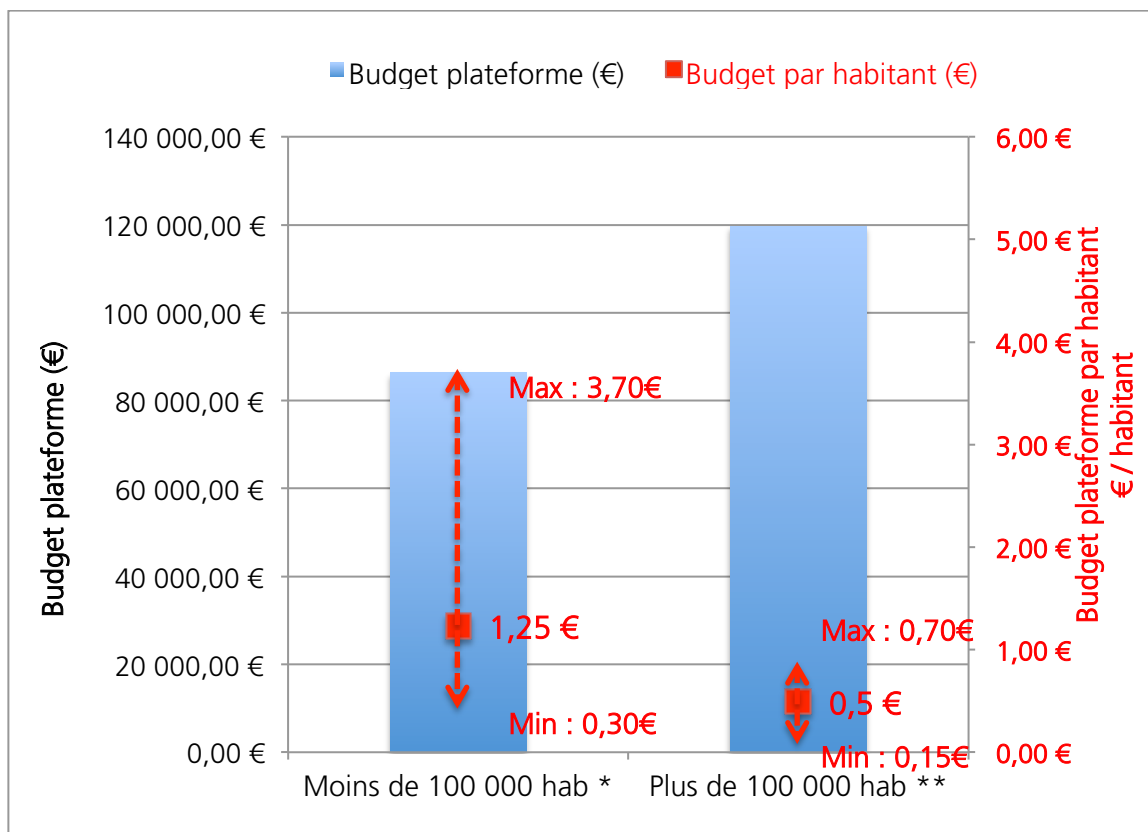


Figure 1 : Coût moyen de la plateforme et coût par habitant

* 15 plateformes concernées

** 3 plateformes concernées : entre 100 000 habitants et 290 000 habitants.

NB : Dans cet échantillon, il n'y a pas de plateformes urbaines de rénovation de copropriété pour qui les résultats quand ils seront analysés présenteront des caractéristiques propres. Le budget de ces plateformes tourne plutôt autour de 1 millions d'euros annuel.

- Voir les résultats détaillés par plateforme en annexe
 - Graphique 2 : Coût de la plateforme par habitant
 - Graphique 4 : Coût de l'accompagnement rapporté au nombre de ménages accompagnés

2.3. Les postes de dépenses

Les postes de dépenses de la plateforme peuvent être étudiés selon deux aspects par activité ou par type de coût :

- Par activité :
 - Accompagnement des particuliers
 - Animation des professionnels
 - Communication et pilotage de la plateforme
 - Prestations externes ou études
- Par type de coût
 - Salaires
 - Investissements
 - Etudes

Le graphique suivant montre une analyse des dépenses par activité.

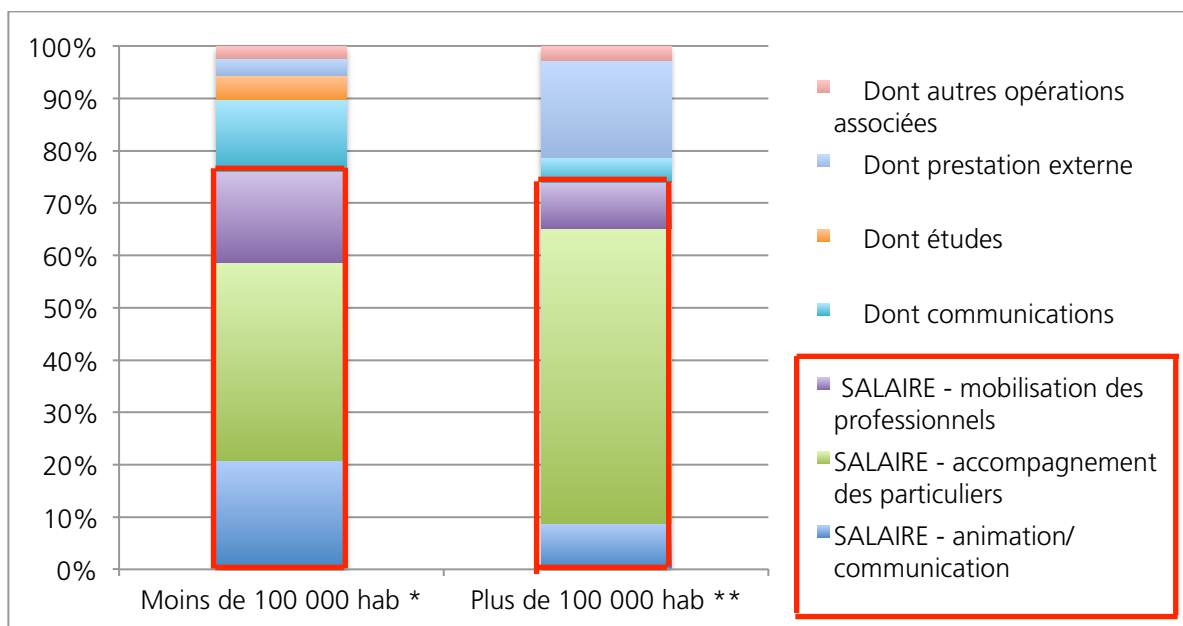


Figure 2 : Analyse du coût d'une plateforme par type de dépenses

* 15 plateformes concernées

** 4 plateformes concernées : entre 100 000 habitants et 290 000 habitants (même commentaire qu'à la figure 2 concernant l'absence de « grosse » plateforme urbaine dans l'échantillon analysé)

- Voir les résultats détaillés par plateforme en annexe
 - Graphique 1 : Analyse des dépenses des plateformes

Ce graphique donne une répartition moyenne des dépenses des plateformes selon les différents postes.

Terminologie :

Pour plus de simplicité, dans la suite du document on appellera :

- « petite plateforme », les plateformes qui couvrent un territoire de moins de 100 000 habitants
- « grande plateforme », les plateformes qui couvrent un territoire de plus de 100 000 habitants

Concernant les petites plateformes, le poids de l'accompagnement des particuliers pèse moins de 45% dans le budget global de la plateforme. Pour les grandes plateformes le poste de dépense lié à l'accompagnement des particuliers peut représenter entre 50 et 70% des dépenses des plateformes. Les coûts d'animation et de communication représentent une part plus importante pour les petites plateformes (20% en moyenne contre moins de 10% pour les grandes plateformes). Ce qui peut s'expliquer en supposant que la communication peut être considérée comme un coût fixe indépendant du volume d'activité de la plateforme. Ainsi pour les plus petites plateformes qui accompagnent moins de ménages, ce poste pèse plus lourd que pour les grandes.

Le coût de la plateforme et la répartition de ses postes de dépenses est influencé par :

- la typologie du territoire (voir partie 2.4.1 Les types de territoire),
- des enjeux fixés à la plateforme (voir 2.4.2 Les enjeux de la plateforme),
- et de l'organisation locale des plateformes (2.4.3 Mode de gestion des plateformes).

Ces critères définissent les catégories de plateforme. Une étude approfondie de *suiviptre* pourra être réalisée quand plus de plateformes auront renseigné l'outil pour permettre de croiser les données selon ces catégories et/ou en voir apparaître de nouvelles. Cette étude permettrait d'établir le prix moyen de la plateforme par catégories avec plus de justesse.

La suite du chapitre détaille les différentes catégories de plateformes.

2.4. Les catégories de plateformes

2.4.1. Les types de territoire

Selon le territoire de la plateforme (rural, urbain, mixte) les cibles seront différentes : maisons individuelles, copropriétés ou mixte. Les modèles de ces plateformes diffèrent en cela que l'accompagnement de maison individuelle correspond à un dossier alors qu'en copropriété un dossier correspond à plusieurs logements donc plusieurs ménages. Pour reprendre la terminologie employée dans *suiviptre* :

- Maison individuelle
 - 1 dossier suivi = 1 ménage accompagné
- Copropriété
 - 1 dossier suivi = xx ménages accompagnés

Dans la construction de son modèle économique, le modèle de la plateforme devra veiller à considérer que le temps d'accompagnement des copropriétés ou des maisons individuelles est différent et devra adapter ses objectifs.

2.4.2. Les objectifs de la plateforme

Qu'ils soient qualitatifs (niveau de performance énergétique attendue après la rénovation), ou quantitatifs (nombre de rénovations fixés par an) les objectifs de la plateforme varient fortement d'un territoire à l'autre. Selon les objectifs qu'elle se fixe cela impactera le budget de la plateforme sur le volet accompagnement des ménages. A cela s'ajoute le niveau d'implication de la plateforme vis-à-vis du réseau des professionnels qui varie également suivant les territoires (formation, signature de charte avec les entreprises, référencement, création de groupement avec la démarche DORÉMI, etc).

Ce chapitre présente comment peuvent être fixés les objectifs des plateformes et quels sont les impacts sur le budget.

Pour illustrer ce paragraphe et montrer l'influence du choix du modèle de la plateforme sur le budget de fonctionnement de la plateforme, les données de *suiviptre* de 3 plateformes⁹ ont été étudiées.

⁹ Plateformes étudiées :

PTRE 1 : Non - communiqué

PTRE 2 : La plateforme Parc Eco-Habitat, Communauté de communes des Monts du Lyonnais

PTRE 3 : La plateforme C-OR, Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

a) Accompagnement des particuliers

- **Objectifs qualitatifs**

Certaines plateformes imposent des exigences élevées sur le niveau de rénovation à atteindre (performant, très performant, BBC, avec une logique des bouquets de travaux) pour que les particuliers puissent bénéficier de l'accompagnement personnalisé des plateformes. Dans la plupart des cas, on constate que le temps d'accompagnement en amont des travaux par la plateforme augmente avec la performance énergétique visée (hypothèse basée sur les retours d'expériences des plateformes). En effet, pour encourager les ménages dans des projets de rénovations performants le temps d'information et de conseil avant travaux est une des clés pour rassurer et inciter les ménages à se lancer dans de tels projets. Notons par ailleurs que les collectivités mettent souvent en place un dispositif d'aide à l'investissement pour des travaux de rénovation. Ce budget de financement des travaux n'est pas pris en compte dans le calcul du coût de la plateforme.

- **Objectifs quantitatifs**

Les objectifs de rénovations de la plateforme peuvent être fixés de deux façons :

- Issus des documents de planification
La plateforme fixe **le nombre de rénovations** selon les objectifs fixés dans le document de planification locaux (Plan Climat, SRCAE, SCOT, PLU, ...). Selon le budget disponible pour la plateforme, le temps d'accompagnement est la variable d'ajustement.
- Liés au niveau qualitatif des rénovations
Le territoire fixe la **qualité des rénovations** souhaitée. De ce niveau de qualité, des modalités mises en œuvre pour l'atteindre, en découle un temps d'accompagnement nécessaire pour le particulier. Considérant le financement disponible, la plateforme en déduit le nombre d'accompagnement réalisable en un temps donné (généralement par an).

Hypothèse : dans le reste du document on supposera qu'une plateforme vise la « massification » du nombre de rénovations sur son territoire si elle s'est fixée un taux de rénovation supérieur à 7,7 rénovations pour 1000 habitants¹⁰.

- **Graphique de synthèse**

Le graphique suivant montre 3 exemples de plateformes ayant opté pour des modèles sensiblement différents. Les critères de comparaison portent sur les objectifs qu'elles se sont fixées au niveau des enjeux qualitatifs et quantitatifs ainsi que les résultats des plateformes

¹⁰ 1- L'objectif moyen est calculé de la sorte : Objectif national de rénovations /nombre de d'habitants *1000 habitants = 500 000/ 65 000 000 * 1000 habitants =7,7 rénovations pour 1000 habitants. Voir annexe 3: extrait des données *suiviptre*

Enjeux Objectifs /	Qualitatifs Nombre de rénovations (dont BBC)	Quantitatifs
PTRE 1	30 rénovations BBC ou BBC rénovation	Taux de rénovation : 1 rénovation pour 1000 habitants Objectif : 30 rénovations pour 18 500 résidences principales
PTRE 2	90 rénovations (dont 80 BBC)	Taux de rénovation : 2,3 rénovations pour 1000 habitants Objectif : 90 rénovations pour 15 700 résidences principales
PTRE 3	280 (dont 50 rénovations BBC)	Taux de rénovation : 5,6 rénovations pour 1000 habitants Objectif : 1 rénovation BBC pour 1000 habitants

Le tableau suivant rend compte des résultats de ces PTRE et des moyens qu'elles se sont données pour atteindre leurs objectifs annuels.

Résultats	Temps moyen d'accompagnement ¹¹	Nombre de dossiers traités ¹² (dont BBC)	Nombre de dossiers traités par ETP
PTRE 1	25h	130 (4)	85
PTRE 2	7h	271 (13)	135
PTRE 3	3h	250 (3)	500

On voit se dégager trois catégories de plateformes selon qu'elles visent plutôt des objectifs qualitatifs, quantitatifs ou qu'elles se positionnent sur les deux volets :

- **Objectif qualitatif** : la rénovation doit permettre d'atteindre un niveau de performance énergétique élevée (PTRE 1)
Ici, le choix de la plateforme est de consacrer un temps d'accompagnement long (11h) pour assurer au ménage une présence renforcée tout au long de son projet et l'inciter à réaliser un bouquet de travaux permettant d'atteindre une haute performance énergétique. Pour atteindre cet objectif la plateforme s'appuie sur la constitution de

¹¹ Les PTRE réalisent un accompagnement sur mesure qui peut varier selon les besoins des porteurs de projet).

Exemple : La plateforme COR peut intégrer dans son accompagnement des visites à domiciles, ou travailler sur des projets de rénovation BBC (un appel à projet a permis de sélectionner 10 rénovations globales niveau BBC accompagnés par la plateforme, dans ce cas le temps d'accompagnement est plus long. De la même façon la plateforme C3PS relève des temps d'accompagnement très variable autour de 4 jours en moyenne mais variant de 4h pour des projets simples et peu ambitieux à 12 jours pour certaines rénovations complètes et performantes.

¹² On appelle « dossier traité » l'ensemble des ménages accompagnés par la PTRE (qu'ils aient ou non réalisés des travaux)

groupement d'artisans formés à la méthode DORÉMI (voir paragraphe suivant b) Mobilisation des professionnels)

- Objectif qualitatif ET quantitatif** : la rénovation doit permettre, autant que possible, d'atteindre un niveau de performance énergétique élevée tout en se fixant des objectifs ambitieux vis-à-vis du nombre de rénovations énergétiques.
 La PTRE 2 s'impose un objectif de rénovation relativement élevé (nombre de rénovations par ETP = 135) et de surcroît elle encourage autant que possible les rénovations ambitieuses. Pour cela, la collectivité a instauré une aide au financement éco conditionné (3000€ pour un bouquet de travaux, 7500€ pour une rénovation BBC)
- Objectif quantitatif** : la plateforme vise avant tout la massification (PTRE 3)
 La PTRE 3 a fait le choix de viser un objectif important de rénovations (nombre de rénovations par ETP = 500). Pour atteindre ces objectifs elle a construit son modèle économique en proposant un accompagnement relativement court aux ménages qui la sollicite (3h en moyenne, avec un accompagnement à la « carte » dépendant du projet et du besoin de l'habitant, pour les projets de rénovation globale, ou de 3 à 4 postes de travaux, le temps d'accompagnement est plus long). Par contre, comme ce sera expliqué dans le paragraphe suivant (b) Mobilisation des professionnels), la PTRE travaille avec une grande proximité avec les professionnels pour proposer une offre de service structurée et complète.

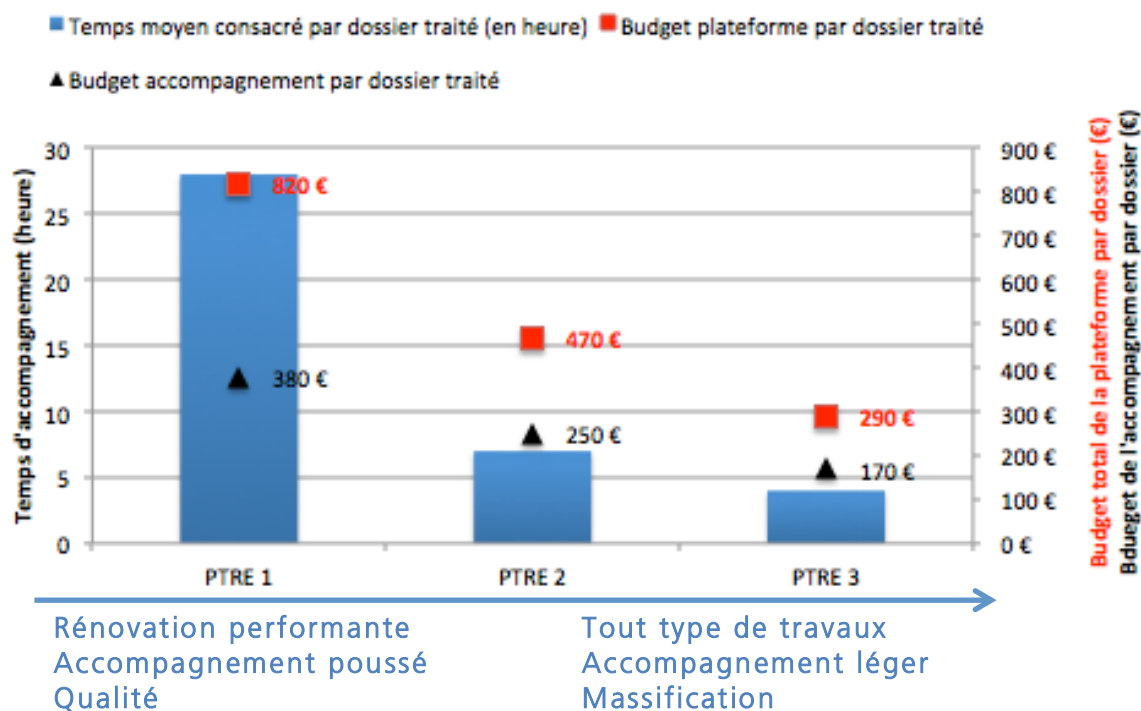


Figure 3 : Coût de la plateforme selon l'accompagnement des particuliers

Le graphique précédent propose un indicateur de suivi pour les PTRE : coût de l'accompagnement de la plateforme par dossier traité en une année, qui évalue l'efficacité de la plateforme dans le nombre de dossiers traités. Mais cet indicateur devra être analysé au regard de la connaissance des objectifs que s'est fixée la plateforme : qualitatif, quantitatif ou les deux.

Par ailleurs, le coût de la plateforme dépend également d'une autre variable très importante : la mobilisation des professionnels et là encore les actions des plateformes à destination des professionnels peuvent varier considérablement. Cela peut notamment expliquer pourquoi les deux premières plateformes qui ont un objectif qualitatif similaire ont deux indicateurs de coût sensiblement différents. En effet, la première a mis en place des actions importantes vis-à-vis des professionnels (création de groupements, formation à la méthode DORÉMI) alors que la seconde crée un réseau d'acteurs plus classique (annuaire des entreprises, formation, ...).

b) Mobilisation des professionnels

L'outil *suiviptr* distingue 3 types d'actions à destination des professionnels :

- Nombre de groupements d'entreprises créés
- Nombre d'entreprises ayant signé une charte d'engagement avec la PTRE
- Nombre de professionnels formés

Le parti pris méthodologique est d'additionner les trois actions et d'en déduire le « nombre d'actions à destination des professionnels » pour une PTRE.

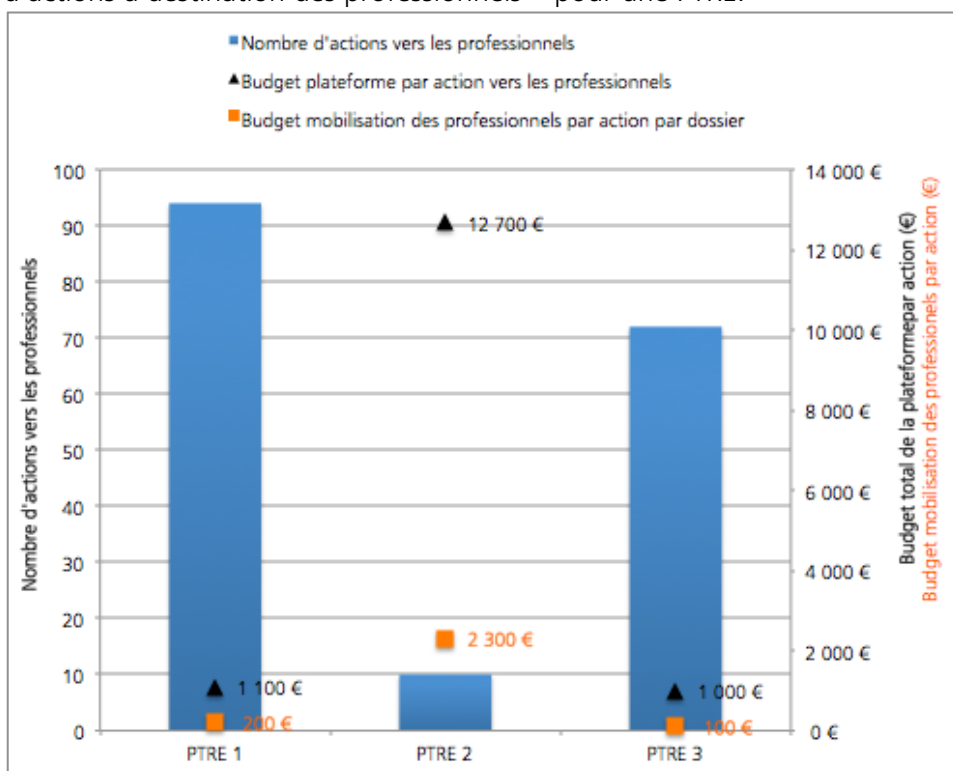


Figure 4 : Coût de la plateforme par rapport au coût d'animation des professionnels

Comme pour le volet accompagnement des particuliers, le budget de la PTRE rapporté aux actions réalisées vers les professionnels varie selon les objectifs qu'elle se fixe :

- **Former et sensibiliser les professionnels.** La PTRE 2 a mis en place des formations ainsi que des ateliers dédiés aux professionnels. La plateforme constate que malgré l'effort financier réalisé sur la mobilisation des professionnels (près de 20% du budget), elle a rencontré des difficultés à faire venir des professionnels.
- **Valoriser l'existante et maintenir une dynamique locale en collaboration avec les professionnels.** La PTRE 3 s'est fixée des objectifs ambitieux pour maintenir une dynamique locale en collaboration avec les professionnels du bâtiment du territoire et de trouver ensemble les moyens de mettre en valeur les savoir-faire locaux dans ces projets de rénovation. Pour ce faire diverses actions sont mise en place

comment la création d'un annuaire des entreprises locales ou la mise à disposition de module de formation sur chantier selon les besoins spécifiques des entreprises etc...

- **Créer une offre privée spécialisée dans la rénovation BBC.** La PTRE 1 a déployé sur son territoire le dispositif DORÉMI¹³ qui vise à former les artisans : aux techniques de la rénovation, à l'organisation de groupement, à la rationalisation des coûts des travaux. En mettant en place ce dispositif ambitieux sur son territoire, la collectivité s'assure que les particuliers puissent avoir accès à une offre structurée au niveau local de professionnels formés à la rénovation BBC.

Conclusion

L'analyse des deux graphiques simultanément donne des explications sur les orientations prises par les plateformes :

- La PTRE 1 s'appuiera sur la formation des professionnels pour encourager les ménages à aller vers de la rénovation ambitieuse. La PTRE agit sur l'amélioration qualitative de l'offre et vise des niveaux de rénovations ambitieux (BBC ou BBC rénovation).
- La PTRE 2 recherche plutôt une augmentation de la demande en offrant un accompagnement des particuliers et encourageant l'atteinte d'une performance énergétique élevée avec l'instauration d'une prime éco conditionnée obligeant ainsi le marché à se structurer pour répondre à la demande.
- La PTRE 3 vise la massification du nombre de rénovations. Moins exigeante sur la performance énergétique de la rénovation (des aides aux financements des travaux ont été mises en places par la collectivité), la plateforme s'appuie sur le réseau de professionnels pour être des relais de la promotion de la rénovation.

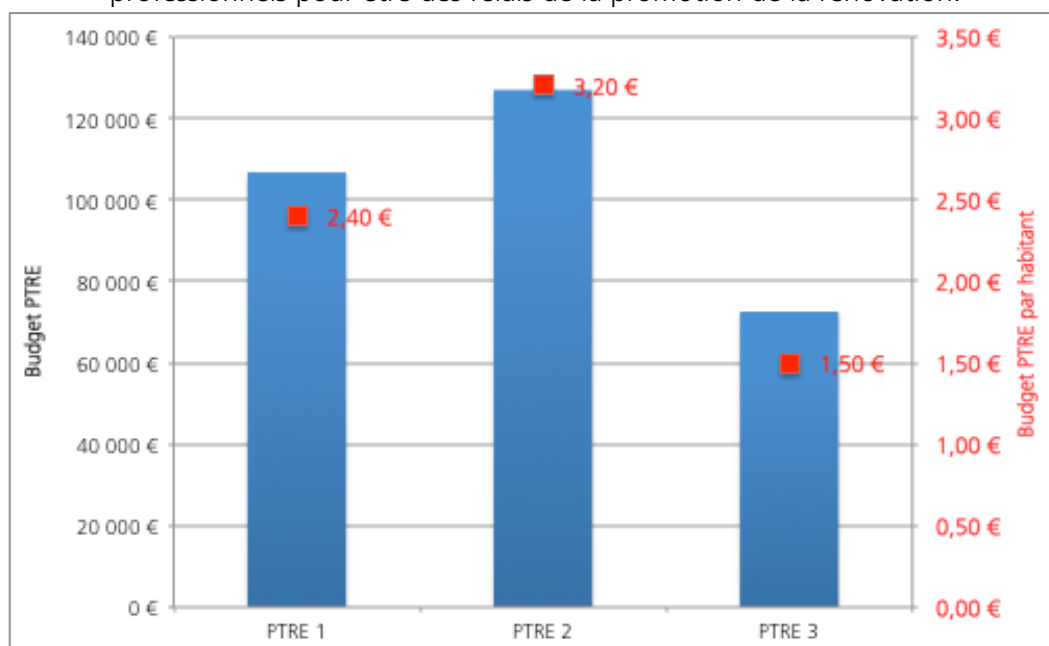


Figure 5 : Synthèse budget des PTRE et budget par habitant

¹³ Toutes les informations concernant le DORÉMI sur le site de l'institut negawatt : <http://www.institut-negawatt.com/>

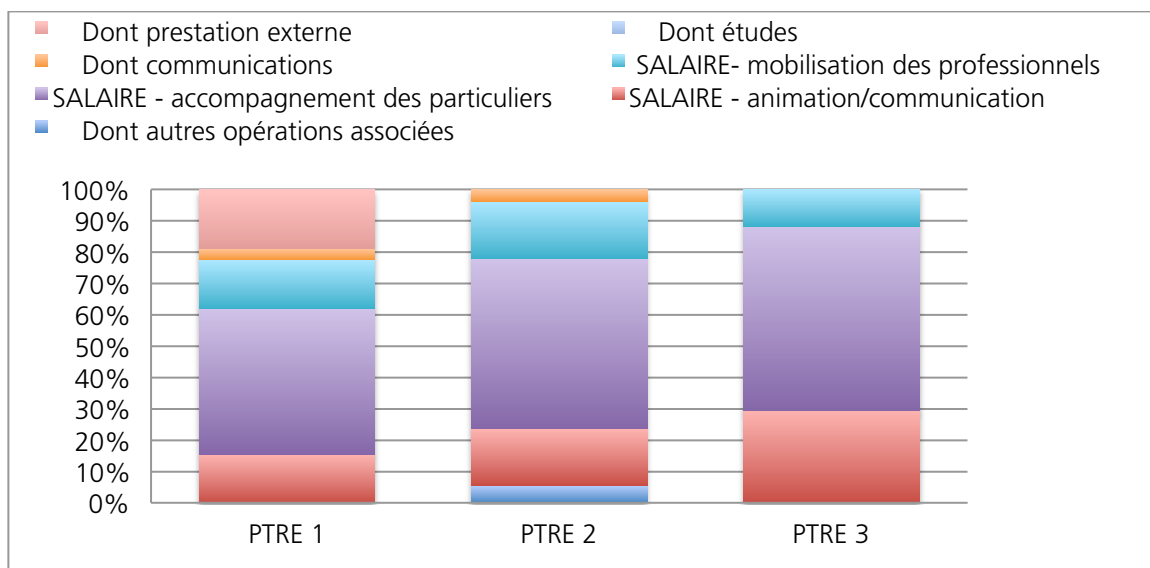


Figure 6 : Ventilation du budget des plateformes

c) Synthèse sur l'accompagnement des particuliers et la mobilisation des professionnels

- Voir les résultats détaillés par plateforme en annexe 3
 - Graphique 4 : Coût accompagnement rapporté au nombre de ménages
 - Graphique 5 : Coût par action vers les professionnels
 - Graphique 7 : Objectif de rénovation de la plateforme

Les deux premiers paragraphes interrogent les enjeux des plateformes sur le niveau de service qu'elles peuvent mettre en place pour les particuliers ou les professionnels. En effet, derrière le terme « accompagnement » ou « mobilisation » il existe plusieurs missions. Voir à ce sujet le document publié par le Cler (Fiche prospective « Conseiller Info Énergie niveau 2 » ou « Conseiller Plateforme » : Ventilation du temps de travail ») qui détaille pour 6 plateformes le temps passé par activité. Ainsi, toutes les plateformes ne proposent pas exactement les mêmes prestations et le temps de prestation varie également.

Par ailleurs, certaines missions peuvent être externalisées : visite à domicile, audit ou bilan énergétique, maîtrise d'œuvre. Dans ce cas, la plateforme s'appuie sur les acteurs de terrain : diagnostiqueur socio technique, thermicien, bureau d'étude, architectes ou groupement d'artisans pour prendre le relai sur des missions qu'elles ne sont pas en capacité de réaliser : faute de temps, de compétence ou parce que ces activités sont susceptibles d'entrer en concurrence des acteurs du territoire.

Remarque : Comment prendre en compte les aspects concurrentiels dans l'accompagnement des particuliers

Certaines activités des PTRE peuvent constituer une activité économique et d'entrer en concurrence avec des professionnels exerçant des métiers d'AMO, MCE, bureaux d'études ou d'autres entreprises qui interviennent sur le marché de la rénovation énergétique des bâtiments. Dès lors, les personnes publiques qui choisissent de confier une mission aux PTRE doivent veiller à ne pas fausser la concurrence en justifiant par exemple de la carence de l'initiative privée. Si tel n'est pas le cas, la collectivité veillera à respecter le code de marché public (marché, appel d'offre) ou d'externaliser certaines de ses missions en s'appuyant sur les réseaux de professionnels.

2.4.3. Les modes d'organisation des plateformes

On peut identifier 2 grands types de mode de gestion des plateformes déployé sur les territoires avec des missions ou des outils (communication, plateforme numérique, formation, ...) qui peuvent être internalisées, externalisées, ou mutualisées.

- **Collectives : certaines dépenses sont mutualisées**
Organisées à l'échelle d'un vaste territoire, des antennes locales utilisent des moyens mutualisés au niveau de la plateforme qui peut recouvrir une échelle départementale (département de l'Ain, de la Loire) ou régionale (SPEE Picardie, OKTAVE en région Grand Est, la région Bretagne...).
- **Locales : la plateforme développe ses propres outils**
Développée à l'échelle d'un territoire et portée par une volonté politique locale, la plateforme met en place l'intégralité des outils dont elle a besoin pour se déployer.

Ainsi, selon que les services soient ou non mutualisés, la plateforme devra soit développer ses propres outils soit s'appuyer sur les outils existants : communication, site web, outil de suivi, partenariat bancaire, formation des artisans, etc.

Cela pose la question de la maille territoriale la plus adaptée pour développer une plateforme et l'intérêt de la mutualisation de certains outils ou de certaines activités.

S'il est primordial d'adapter les outils d'une plateforme à son territoire, AMORCE s'interroge aussi sur la pertinence de créer des outils dédiés pour chaque plateforme alors que les besoins sur le terrain peuvent être relativement proches.

3. Comment financer une plateforme ?

Le démarrage de la plateforme s'appuie essentiellement sur des fonds publics (ADEME, Région, collectivités locales, ...) et le modèle économique d'un grand nombre de plateformes repose sur un financement intégralement public, du moins au démarrage.

Mais certaines activités réalisées par la plateforme peuvent être source de revenus (accompagnement des particuliers, mise en lisibilité des professionnels, formation, ...) ce qui permet alors d'anticiper la baisse de fonds publics pour pérenniser l'activité.

3.1. Financements publics

3.1.1. Le financement ADEME

Le financement ADEME fait la distinction entre les aides pour les missions d'accueil, information conseil (type EIE) et les aides vers les plateformes pour les missions d'animation des professionnels d'une part et les missions d'accompagnement des particuliers d'autre part.

Financement des EIE (Accueil, informations, conseils)

L'ADEME qui finance les EIE depuis 15 ans dans le cadre de son programme d' « aide au changement de comportement » (ACC)¹⁴, a réitéré en 2016 son engagement à financer les missions EIE à hauteur d'un montant maximum de 24 000€ par ETP par an. Les financements de l'ADEME n'interviennent jamais seuls mais toujours avec les collectivités locales ou les acteurs du territoire (région, département).

Financement des PTRE

Concernant les missions des PTRE (mobilisation des professionnels et accompagnement des particuliers), l'ADEME a construit son aide au financement, sur la base de contrats d'objectifs, avec deux niveaux :

- une part fixe (selon le nombre d'habitants couverts par la plateforme),
- et une part variable selon le nombre de ménages accompagnés jusqu'aux travaux.

Le financement de l'ADEME couvre entre 40 et 60% du budget des PTRE.

Pour les 3 premières années d'expérimentation pour une PTRE l'ADEME peut financer :

Pour la part fixe :

- 135 000€ pour les territoires de moins de 100 000 habitants
- 270 000€ pour les territoires de plus de 100 000 habitants

Pour la part variable :

- 50€ par dossier

Au-delà de ces 3 premières années d'expérimentation de la PTRE, l'ADEME s'est engagée à continuer à financer les missions des PTRE, pour 3 années supplémentaires sur un nouveau contrat d'objectif, en distinguant les deux missions : animation des professionnels et accompagnement des particuliers, sous certaines conditions en cours de définition.

¹⁴ Plus de détails sur les aides de l'ADEME <http://www.ademe.fr/mode-emploi>

Animation des professionnels

Considérant que cette activité est hors champs concurrentiels, le volet animation du réseau des professionnels serait financé par l'ADEME à hauteur de 50% du financement initial au-delà des 3 premières années d'expérimentation.

Accompagnement des particuliers

Au-delà des 3 premières années d'expérimentation, les aides de l'ADEME à l'accompagnement des particuliers sont prolongées avec un financement à 50% du financement initial. Au-delà de ces 3 années, l'ADEME, considérant que cette activité est en champ concurrentiel, pourrait arrêter de financer la mission d'accompagnement des particuliers.

3.1.2. Collectivités

Le financement des plateformes par les collectivités est très inégal selon les territoires. Certaines régions financent les plateformes via des AMI avec l'ADEME, d'autres régions ayant déjà engagées une dynamique de rénovation de l'habitat privé ont préféré conserver leur modèle sans passer par un AMI comme l'ancienne région picarde ou l'ancienne région Franche Comté. Dans plusieurs cas, les financements ADEME/Régions suffisent à assurer le financement de l'expérimentation des plateformes sur les 3 premières années mais sur certains territoires les départements, les EPCI ou les communes peuvent également cofinancer les plateformes.

3.1.3. EUROPE – Fonds ELENA¹⁵

Le mécanisme European Local ENergy Assistance (ELENA) est un outil d'assistance technique dit « d'assistance au développement de projet » (ADP), pour les projets énergétiques locaux. Les ressources peuvent être utilisées pour structurer des programmes, des plans d'activité, des audits énergétiques, établir des procédures et des dossiers d'appel d'offres et financer des unités de réalisation de projets.

Le financement via le programme ELENA, est limité à une durée de trois ans et concerne des projets de taille significative (taille minimale de 30 millions d'euros), ce qui peut nécessiter le regroupement de plusieurs projets de taille inférieure. Dans le cas des PTRE, ce montant ne concerne cependant pas seulement le budget de la PTRE mais il comprend également l'ensemble des financements générés ou mobilisés dans le cadre de la PTRE et des projets qu'elle finance ou accompagne (par exemple fonds propres des particuliers / prêts contractés pour les projets de rénovation). Le financement par ELENA est également conditionné à l'atteinte d'un effet de levier minimum, appelé effet multiplicateur, de 20. Ainsi, le montant d'investissement total du programme soutenu doit être 20 fois supérieur au montant total de l'aide financière accordée par ELENA. Cela signifie que pour chaque euro de financement d'ELENA un investissement d'au moins 20 euros doit être généré dans le cadre du programme. La procédure à suivre est dans un premier temps puisque l'équipe ELENA de la BEI apporte un soutien à l'élaboration du projet et à la constitution du dossier de demande de financement. Dans le cadre de la pré-candidature, il est donc tout d'abord nécessaire de contacter la BEI (le moyen privilégié est le contact par email à elena@eib.org)

¹⁵ Source Fiche ADEME 2017 : Financement européen

Elena peut à la fois financer des frais de mise en œuvre des dispositifs (frais de structure, fonctionnement, ingénierie, ...) et contribuer à monter des partenariats bancaires (mise en place de prêts bonifiés).

Plusieurs dispositifs locaux (Plateforme du pays voironnais) et régionaux (SPEE Picardie, le programme régional, Effilogis, de l'ancienne région Franche Comté) ont pu profiter des financements ELENA : sur la création de partenariat bancaire et sur des frais de fonctionnement des structures.

3.1.4. EUROPE – Fonds FEDER

Fonds FEDER

Le Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) vise à favoriser le développement économique, durable et innovant des territoires en transitant par les régions. Par appels à manifestations d'intérêt les régions identifient les projets susceptibles d'être financés par le fonds FEDER. Le fonds FEDER a été conçu comme un complément des fonds régionaux et nationaux (1€ d'aide publique nationale = 1€ d'aide européenne) et certaines plateformes (la plateforme régionale de l'ex basse Normandie, la région Pays de la Loire, ...) ont pu bénéficier directement de ces aides.

Approche Territoriale Intégrée

Les fonds FEDER transitent par les conseils régionaux pour financer des projets de territoires. Pour favoriser une meilleure prise en compte de la dimension territoriale des politiques communautaires, le FEDER a retenu la possibilité de financer des projets de territoire impliquant plusieurs champs d'activités et portés par plusieurs acteurs locaux en créant un financement spécifique appelé : Approche Territoriale Intégrée (ATI). Pour y répondre, le projet doit présenter des modes d'intervention organisés sur plusieurs thématiques complémentaires, pluri-partenariales, déclinées en plan d'actions pluriannuelles. Le FEDER par l'ATI peut financer par exemple des projets de transition énergétique portés par plusieurs collectivités et dans le cadre de différents champs d'activité (précarité énergétique, transport, social, ...) répondant à une problématique commune (par exemple la transition énergétique). Pour mobiliser ces fonds, la procédure repose sur un appel à projets lancé par les conseils régionaux auprès des collectivités infra. Ces fonds financent ainsi plusieurs opérations de territoires et les enveloppes associées peuvent être plus élevées que lors d'un financement FEDER classique fléché vers un projet spécifique.

Perpignan Méditerranée mobilise du FEDER via l'ATI

Perpignan Méditerranée a candidaté en juillet 2015 à un ATI régional de l'ancienne région Languedoc Roussillon. La communauté d'agglomération a répondu en concertation avec les communes afin d'identifier les enjeux propres à chacun des bassins de vie du territoire. Cette candidature portée en co-chef de file avec l'association du Pays Vallée de l'Agly a été retenue par la Région, fin 2015, et une enveloppe de près de 4,5 M€ de FEDER a été fléchée sur plusieurs priorités d'investissement, dont celle de la transition énergétique. Dans le cadre de cette ATI, la communauté d'agglomération a pu cibler 223 000€ sur 3 ans vers la plateforme soit 35% des besoins en financement de la plateforme.

3.2. Financement privé

Selon la définition instaurée par la loi TECV, les plateformes doivent obligatoirement assurer les missions d'accueil, d'information et de conseil (ce qui correspond aux missions des PRIS – Point Rénovation Info Service - et particulièrement des EIE) de manière indépendante et gratuite. En revanche, la loi ne précise rien sur le caractère gratuit ou payant des autres missions. Aussi, à défaut de telles indications, la détermination du caractère payant ou gratuit des missions relève du choix de la collectivité territoriale. L'objectif affiché par l'ADEME est de financer les plateformes de façon temporaire et qu'elles puissent à terme avoir un modèle économique pérenne indépendant des financements de l'ADEME. Ainsi certaines plateformes dès leurs 3 premières années d'expérimentation ont commencé réfléchir et ou à mettre en place des sources de financement privées pour compléter le financement public existant.

Pour les plateformes dont les missions sont réalisées par des associations, la mise en œuvre d'une prestation payante soulève la question de la qualification de ses missions en tant que recettes lucratives qui pourraient alors faire l'objet d'une fiscalisation si leur montant est supérieur à 60 540 euros par an¹⁶.

3.2.1. Particuliers

Si la majorité des plateformes a opté pour un service gratuit pour l'accompagnement des particuliers (au moins le temps de l'expérimentation) quelques-unes ont mis en place un service payant. Pour les structures qui portaient des EIE c'est un changement de paradigme puisqu'il s'agit désormais de vendre une prestation aux ménages. D'une posture de conseiller, il faut passer à celle d'un technico-commercial. Au cours du premier rendez-vous de conseil (service gratuit réalisé par les PRIS-EIE), le conseiller EIE doit d'une part cerner toute la complexité du projet et d'autre part présenter le dispositif d'accompagnement personnalisé (service payant dont le particulier pourrait bénéficier s'il décide de s'inscrire dans ce parcours d'accompagnement). Durant ce premier rendez-vous, il faut que le ménage perçoive toutes les étapes clés du projet, qu'il en saisisse les difficultés et l'intérêt qu'il aura à pouvoir s'appuyer sur un tiers de confiance pour l'aider à aller au bout de sa démarche. La réalisation de visites à domicile et/ou de diagnostic thermique ira nécessairement renforcer le caractère de proximité et le sentiment de confiance entre les ménages et les conseillers PTRE.

Le financement de l'accompagnement est aussi un gage pour la structure porteuse que le ménage s'engage de façon durable dans le processus et ira jusqu'aux travaux, évitant ainsi de travailler sur des projets qui ne sont pas menés au bout ou de réaliser des diagnostics sans suite. Le financement intervient au moment où le ménage s'engage à réaliser des travaux ce qui peut être formalisé avant la première visite à domicile ou au moment du choix des travaux.

Quelques expérimentations affichent un montant de la prestation à 300€, 900€ ou 1800€.

¹⁶ Lire à ce sujet la publication d'AMORCE sur les modèles juridiques des plateformes REF TITRE et date

Plateforme de l'agglomération de Bourg-en-Bresse

Pilotée depuis le 1^{er} Janvier 2017 par l'agglomération de Bourg en Bresse, la plateforme lauréate de l'AMI ADEME Région Rhône Alpes est animée par l'association ALEC01 qui porte, par ailleurs, un Espace Info Energie. Le modèle de financement de la plateforme s'appuie sur une participation financière des particuliers dès lors qu'ils s'engagent dans le processus plateforme et souhaitent réaliser des travaux visant un gain énergétique permettant d'atteindre le niveau BBC ou BBC Rénovation. La formalisation se traduit par la signature d'une « Charte d'engagement » qui engage les ménages dans le processus. Le montant de la prestation est fixé à 360€ pour l'accompagnement de ménages en maison individuelle ou 700€ pour un dossier de copropriété de moins de 21 lots et de 960€ pour une copropriété de plus de 21 lots. L'accompagnement personnalisé comprend : une étude thermique et sa restitution, une analyse des devis et des aides financières et un suivi des consommations post travaux. Le montant de la prestation avait été testé par une enquête locale sur la disposition à payer des ménages pour un accompagnement personnalisé dans les travaux. L'objectif est d'établir un montant peu élevé au regard des montants de travaux en jeu et de créer une relation durable entre le ménage et les accompagnateurs de la PTRE. Le montant de l'accompagnement a été calculé pour couvrir environ **25% du budget** de la prestation. Pour faciliter la transition du fonctionnement de l'Espace Info Energie où les ménages se manifestent spontanément à un fonctionnement basé sur une approche plus commerciale, l'association s'est appuyée sur un professionnel avec qui elle a travaillé sur les éléments de langage et des supports visuels afin d'apprendre à vendre leur future prestation.

3.2.2. Professionnels

Plusieurs activités menées par les plateformes à destination des professionnels ont été identifiées comme potentiellement génératrices de revenus.

a) Mise en visibilité

Le modèle envisagé par certaines plateformes consiste en la création **d'un abonnement** ouvert à tous les artisans, ou autres professionnels souhaitant acquérir de la visibilité grâce à la plateforme. Plusieurs supports peuvent être mobilisés : visuel en agence (télévision, flyer), retour d'expérience en atelier collectif, espace dédié ou présentation de chantiers sur le site de la plateforme. Les PTRE se positionnent dans ce cas-là comme potentiel apporteur d'affaire. Cela peut donner lieu à une forme de contractualisation entre la PTRE et les professionnels.

Communication sur les travaux des artisans

A titre d'exemple, l'image ci-dessous montre un exemple de service proposé par le dispositif régional de Grand Est, OKTAVE, pour valoriser les travaux menés par les artisans sur les chantiers régionaux. Certaines plateformes réfléchissent à la possibilité de financer la mise en visibilité des professionnels sur la base de ce type de communication.

Oktave
La rénovation à votre portée

Rechercher

Oktave | La rénovation complète | Réalisations et projets | Vous êtes un propriétaire | Vous êtes un pro du bâtiment | Vous êtes une collectivité

Accueil > Réalisations et projets > Rénovation à Marlenheim

Rénovation à Marlenheim

Classez intéressé pour la rénovation énergétique de cette maison.

- Isolation extérieure des murs
- remplacement de la couverture et isolation des combats
- isolation du plancher bas
- remplacement des fenêtres
- installation d'un système de chauffage central
- installation d'un système de ventilation double flux

Ris des travaux : décembre 2016

1952 | Maison en brique R+2 | 120m² | chauffage central au gaz

Caractéristiques du chantier

Photos du chantier

Des artisans au diapason

- Peinture Gérard & Fils (gilde du groupement) : isolation extérieure
- AGC Entreprise : isolation intérieure, travaux de plâtrerie
- ETS Rémy : chauffage
- Gruenler GARL : couvertures
- Electricité Dominique MAGNON : ventilation et travaux électriques

Artisans ayant travaillé sur le chantier

Le forum annuel de l'APC

L'Agence Parisienne du Climat (APC) organise un forum annuel à Paris sur la rénovation. La quatrième édition de ce forum a accueilli 300 particuliers avec une trentaine de stands tenus par des professionnels. L'organisation de ce forum est évaluée à 25 800€. En 2016, l'inscription des professionnels étaient payante et a apporté une recette de 16 000€.

L'objectif de 2017 de viser un apport de 30 000€ pour couvrir entièrement les frais de dépenses liés à l'organisation du forum.

b) Formation, atelier

Certaines plateformes ont développé des missions de formation des professionnels en créant des ateliers ou des séminaires qui peuvent être payants.

Les prestations payantes de l'APC pour la formation des professionnels

Depuis 2014, l'APC dont le cœur de métier est la rénovation des copropriétés propose deux types de formation :

- Une formation pour les maîtres d'œuvre (Architectes, Bureaux d'études, Entreprises du bâtiment, syndicats, Economistes, Organismes financiers, Sociétés de services en efficacité énergétique, Agences Locales de l'Energie et du Climat) dont le montant s'élève à 800 € HT les 2 jours (14h de formation). La formation est animée par des experts (ingénieurs thermiciens de bureau d'étude, architectes...) (voir annexe 1)
- Une formation pour les syndicats autour de 2000€ pour 15 personnes, la formation est animée par les conseillers plateformes sur demandes des syndicats.

Le montant de ces prestations couvre les frais de la formation (formateur externe ou interne, préparation des supports, etc.). A ce jour, l'APC comme pour l'organisation du forum des énergies ne fait pas de bénéfice sur ces activités de formation.

c) Convention de partenariat

Les distributeurs d'énergie

Le distributeur GRDF s'est rapproché de plusieurs plateformes et envisage de contribuer à leur financement. Le distributeur a identifié la plateforme comme étant un relai local neutre et objectif pouvant être un prescripteur des installations gaz. Sous couvert d'équité vis-à-vis des autres énergies, la plateforme peut donner de la visibilité aux solutions d'installations au gaz.

Une convention de partenariat entre la plateforme portée par le département de l'Ain et GRDF: l'opérateur de la plateforme (l'ALEC 01) s'engage à proposer au moins une solution gaz dans ses préconisations de travaux

Dans l'Ain, la plateforme départementale monte un partenariat avec GRDF qui s'établit à hauteur de 20 000 € ce qui représente entre 7 et 8% des dépenses de la plateforme. GRDF a contractualisé avec la plateforme pour participer au financement de 130 diagnostics pour lesquels la plateforme s'est engagée à présenter systématiquement une solution au d'installation gaz.

Une convention de partenariat entre la plateforme de Béziers et GRDF pour donner plus de visibilité aux possibilités d'installation gaz

A Béziers, la plateforme envisage de se rapprocher des distributeurs dans le cadre d'un partenariat. En tant que prescripteur de rénovation, la plateforme peut être un apporteur d'affaire pour le distributeur. Pour GRDF qui éprouve des difficultés à développer le gaz sur le territoire, la plateforme est un bon relai local pour donner des conseils neutres et objectif et présenter les installations gaz comme des solutions envisageables pour les particuliers. Les échanges entre la plateforme et le distributeur pourraient se solder par un partenariat financier en contrepartie de communication faite par la plateforme (spot tv, flyer, etc.).

Les artisans

Les artisans réalisent de nombreux devis sans suite. Mais, n'ayant pas la force commerciale suffisante pour rappeler l'ensemble des ménages qu'ils ont rencontrés, les artisans sont obligés d'accepter ces situations récurrentes qui constituent une perte de temps et d'argent importante. Or force est de constater que lorsque les ménages sont accompagnés en amont, dans la conception de leur projet, ou en aval (après contact avec les artisans) pour comprendre et comparer les devis ils donnent plus facilement une suite favorable aux artisans. Certaines plateformes réfléchissent ainsi à conclure des partenariats avec des artisans pour assurer une continuité entre la réalisation des devis et la possibilité de travaux.

Ce partenariat peut aussi conduire les PTRE à réaliser un préchiffrage des travaux qui devront être réalisés par les artisans pour que les porteurs de projet aient un ordre de grandeur du coût des travaux proposés et ce, à partir d'une base de données des coûts des travaux.

d) Apporteur d'affaire

La plateforme doit favoriser l'augmentation du nombre de rénovations sur un territoire contribuant ainsi au développement des entreprises locales. En tant qu'apporteur d'affaire, il est envisageable que les artisans à qui profite la croissance de leur activité rémunèrent à ce titre la plateforme. Ainsi, certaines plateformes ont réfléchi à se rémunérer sur cette mission selon des modalités d'application : pourcentage sur le chiffre d'affaire ou forfait.

Par exemple : Si une plateforme génère 2 500 000€ de chiffre d'affaire de travaux rénovation sur un territoire en tablant sur 1% du CA elle peut ainsi table sur 25 000€ de recette annuelle. La mise en relation peut également être financée sur la base d'un forfait fixé sur le montant moyen des chantiers.

Pour évaluer le revenu associé à cette activité, les plateformes devront avoir recours à un système d'information fiable pouvant suivre l'ensemble des chantiers mis en œuvre (montant des travaux, professionnels associés...). Seul un outil de gestion fin permettra d'avoir ce niveau de connaissance en mesurant précisément le montant de chiffre d'affaires que la PTRE a apporté aux artisans, banques, notaires, agences immobilières, grandes surfaces de bricolages (GSB).

3.2.3. CEE

Les CEE peuvent être mobilisés de deux façons par les PTRE pour financer leur activité :

- soit en collectant les CEE générés par les travaux des ménages qu'ils ont accompagnés et en se reversant une prime pour du financement propre,
- ou par un programme CEE spécifique aux missions des plateformes¹⁷.

¹⁷ Un projet de programme porté par RAEE, Effinergie et AMORCE et soutenu par l'ADEME avait été proposé à la DGEC en 2016 mais n'a pas été retenu en l'état.

a) CEE-Travaux

Les CEE-travaux peuvent être collectés par les PTRE, dans ce cas il est nécessaire que les particuliers s'engagent à verser à la plateforme l'intégralité des CEE générés lors des travaux en échange de l'accompagnement dont ils bénéficient. Suite au dépôt de ses dossiers CEE, la plateforme restitue en retour une prime aux particuliers (moins un coût de gestion éventuel) mais elle peut également se reverser une partie de cette prime pour financer ses activités. Le SPEE Picardie (Service Public de l'Efficacité Energétique), la plateforme de Nancy, la plateforme départementale de l'Ain et l'opération MurMur à Grenoble, ... par exemple récupèrent les CEE de cette manière.

Attention aux doubles compte avec les CEE-Habiter Mieux !

Les ménages bénéficiant des aides Habiter Mieux de l'Anah ne peuvent valoriser d'autres CEE sur leur projet. L'Anah précise que le « découpage » de dossier entrainera un rejet des dossiers CEE.

Le procédé de « découpage de dossier » consiste à attribuer une partie d'un bouquet de travaux à Habiter Mieux (ces travaux doivent permettre d'atteindre 25% de gain en énergie) et à valoriser financièrement par les CEE le restant des travaux auprès d'un autre obligé (en dehors d'Habiter Mieux). En effet, les CEE-Précarité produits dans le cadre d'Habiter Mieux sont attribués suivant le régime des opérations spécifiques, avec les règles suivantes : un montant de travaux correspond à une quantité de CEE. Ce montant est modulé selon la rigueur climatique du département et selon le type de logement (maison individuelle ou appartement). Le volume de CEE attribué à l'Anah dépendant du montant total d'investissement et non du plafond d'aide d'Habiter Mieux, tout investissement au-delà du plafond fait déjà l'objet de CEE versés à l'Anah dans le cadre de la convention actuelle.

Cette disposition est détaillée dans la publication AMORCE ENT 23 : CEE générés dans le cadre d'Habiter Mieux : quels changements pour les collectivités ?

b) CEE-Programme

La deuxième période du dispositif CEE a introduit les programmes d'Information, de formation et d'innovation. Ces derniers peuvent soutenir des actions de conseil et d'information et pourraient s'appliquer aux PTRE. Sur la base de leurs travaux respectifs sur la rénovation énergétique, les CEE et de la demande des régions et territoires porteurs de PTRE, RAEE, Effinergie et AMORCE ont proposé de mettre en œuvre, avec le soutien de l'ADEME, un programme CEE dédié à l'activité des PTRE. Le programme pourrait financer les PTRE dès que cesseraient les financements de l'ADEME (après 3 années d'expérimentations et 3 années supplémentaires en phase de pérennisation). Il concernerait l'animation des PTRE et leurs actions de massification au-delà des missions d'information conseil c'est-à-dire l'accompagnement des maîtres d'ouvrages pour concrétiser leurs projets, la mobilisation des professionnels et les montages financiers. (voir en annexe 2 le détail sur le montant des CEE mobilisables).

4. A la recherche de l'équilibre budgétaire

Au-delà de la question autour de la disposition à payer des particuliers ou des professionnels pour le financement des plateformes et force est de constater que nombreuses possibilités peuvent être mobilisées (voir partie ci-dessus), tout l'enjeu repose sur la recherche d'un équilibre budgétaire. Bien que les 3 premières années les dépenses des PTRE augmentent (temps d'apprentissage des conseillers, automatisation de ses procédures, intégration d'outils numériques, création des supports de formations et de suivi, etc.), tout porte à croire que les dépenses des PTRE se stabiliseront. La question de l'équilibre économique ne doit finalement pas se poser sur les 3 années d'expérimentation (années 1 à 3) mais sur la phase de pérennisation (années 4 à 6) ou la phase de croisière (années 7 et suivantes).

Cette partie présente des projections d'équilibre budgétaire basées sur des données hypothétiques. Bien que les données utilisées soient basées sur des projections hypothétiques, elles montrent qu'il existe des scénarios de financement permettant d'équilibrer les dépenses.

En première approche on peut identifier 2 modèles de plateforme selon que la PTRE consacre une part prépondérante à l'accompagnement des particuliers ou à la mobilisation des professionnels. Le cas développé dans cette partie détaille le modèle de plateforme ou l'accompagnement des particuliers est l'activité la plus importante de la plateforme, cependant le même type de raisonnement peut être appliqué pour une plateforme ayant d'avantage axé ses missions vers les professionnels.

1.1. Evolution des dépenses

4.1.1. Caractérisation des dépenses

- Pilotage (part fixe)
 - o Le coût du pilotage de la plateforme est supposé constant
- Accompagnement des particuliers (part variable)
 - o Une montée en compétence des conseillers et le déploiement d'outils optimisent le temps d'accompagnement des particuliers et permet (à terme) d'augmenter le nombre de dossiers traités par ETP par an
 - o On considère une augmentation du nombre de dossiers traités par la plateforme (x 3 en 3 ans par exemple)

Hypothèses de croissance d'une PTRE sur 8 ans								
Années	1	2	3	4	5	6	7	8
ETP	2	3	4	4	4	4	4	4
Dossiers PTRE	200	400	600	600	600	600	600	600
Dossier/ETP	100	133	150	150	150	150	150	150

- Communication (part fixe)
 - o Le budget communication augmente et atteint un maximum en année 3 puis se stabilisent à un niveau inférieur en phase de croisière
- Mobilisation des professionnels (part fixe)
 - o Comme pour la communication le budget de mobilisation territoriale augmente et atteint un maximum en année 3 puis se stabilisent à un niveau inférieur en phase de croisière

- Outils : plateforme numérique, support de formation, présentation...
 - o Les supports de formation et de présentation sont conçus et améliorés durant la phase d'expérimentation puis sont revus à la marge en phase de croisière.
 - o La phase d'expérimentation sert au déploiement d'un outil internet. L'achat de l'outil web est un investissement et peut être amorti.

4.1.2. Graphique de synthèse de l'évolution des dépenses

Selon les hypothèses détaillées dans la partie précédente, les dépenses de la plateforme diminuent et se stabilisent. On en déduit le schéma d'évolution des dépenses ci-dessous :

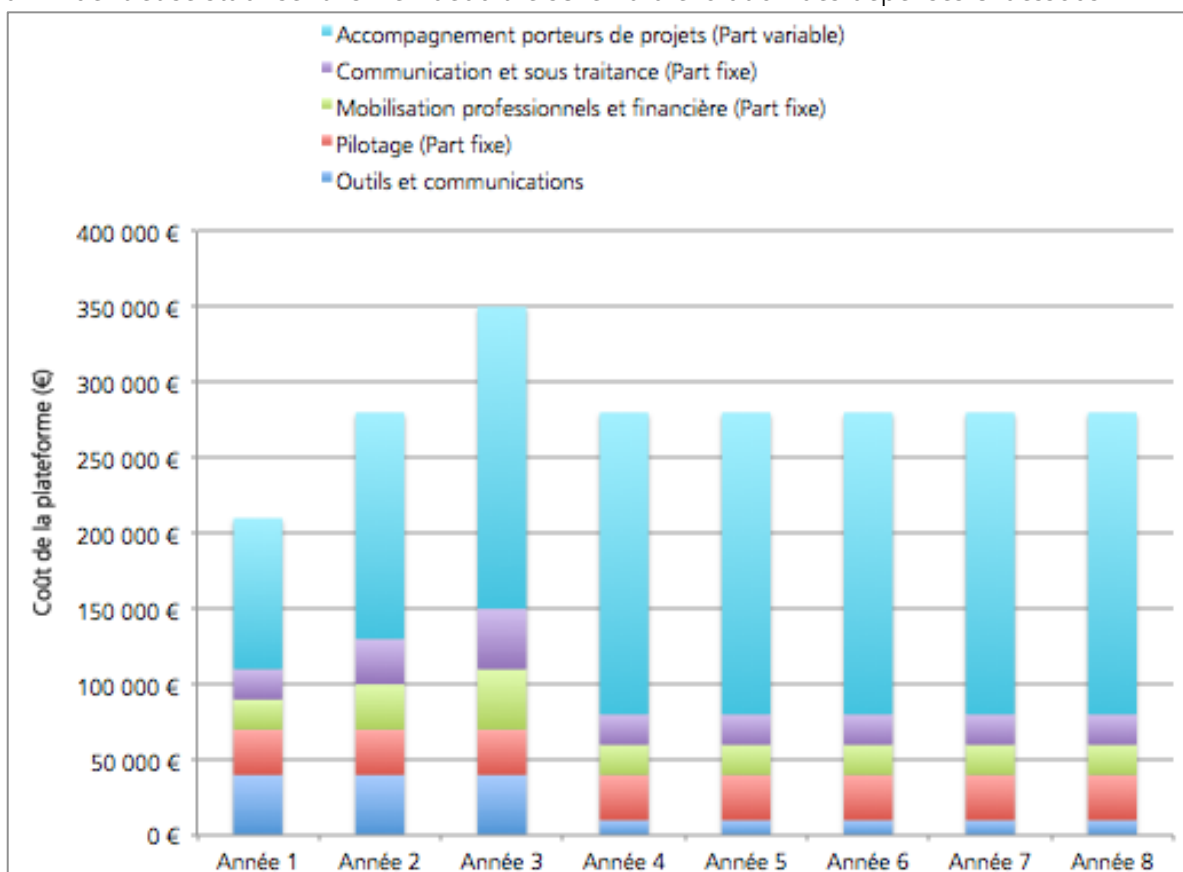


Figure 7 : Evolution prospective des dépenses des plateformes dans le temps

4.2. Evolution des recettes

Après avoir analysé l'évolution des dépenses théoriques d'une PTRE, cette partie présente l'évolution théorique des recettes, compte tenu des différentes sources mobilisables dans le chapitre précédent.

4.2.1. Caractérisation des recettes

- Financement public
 - o Le soutien financier de l'ADEME diminue de moitié entre les deux premières phases. A priori, l'ADEME ne financera plus l'activité d'accompagnement des particuliers en phase de croisière (au-delà des 6 premières années), mais elle pourrait continuer à financer une partie de l'animation des professionnels.
 - o Les collectivités diminuent leurs investissements respectifs mais continuent de financer la plateforme pour soutenir et pérenniser le dispositif. Les collectivités peuvent aisément justifier ce choix en s'appuyant sur les résultats de la

plateforme : nombre de chantiers générés, chiffres d'affaires et activité économiques locales

- Financement privé
 - o les particuliers peuvent contribuer au financement de la plateforme (mission de tiers de confiance rémunérée)
 - o les professionnels peuvent également contribuer au financement de la plateforme (mission d'apporteur d'affaires). Cela se justifie d'autant plus facilement au bout de plusieurs années d'expérimentation puisque que la plateforme peut justifier d'une augmentation de l'activité qu'elle apporte aux artisans.

- Autre source de financement possible
 - o Dès lors qu'il n'y a plus de financement ADEME pour le volet accompagnement des particuliers, un programme CEE plateforme pourrait émerger pour contribuer au financement des plateformes.

Pour répondre au besoin en financement dû aux contraintes budgétaires publiques ou à la diminution des aides de l'ADEME plusieurs solutions existent : un financement complémentaire privé mais certaines collectivités pourraient souhaiter continuer sur un modèle gratuit pour les particuliers ou les professionnels. Une solution intermédiaire pourrait combiner les différentes solutions proposées (voir graphique ci-dessous).

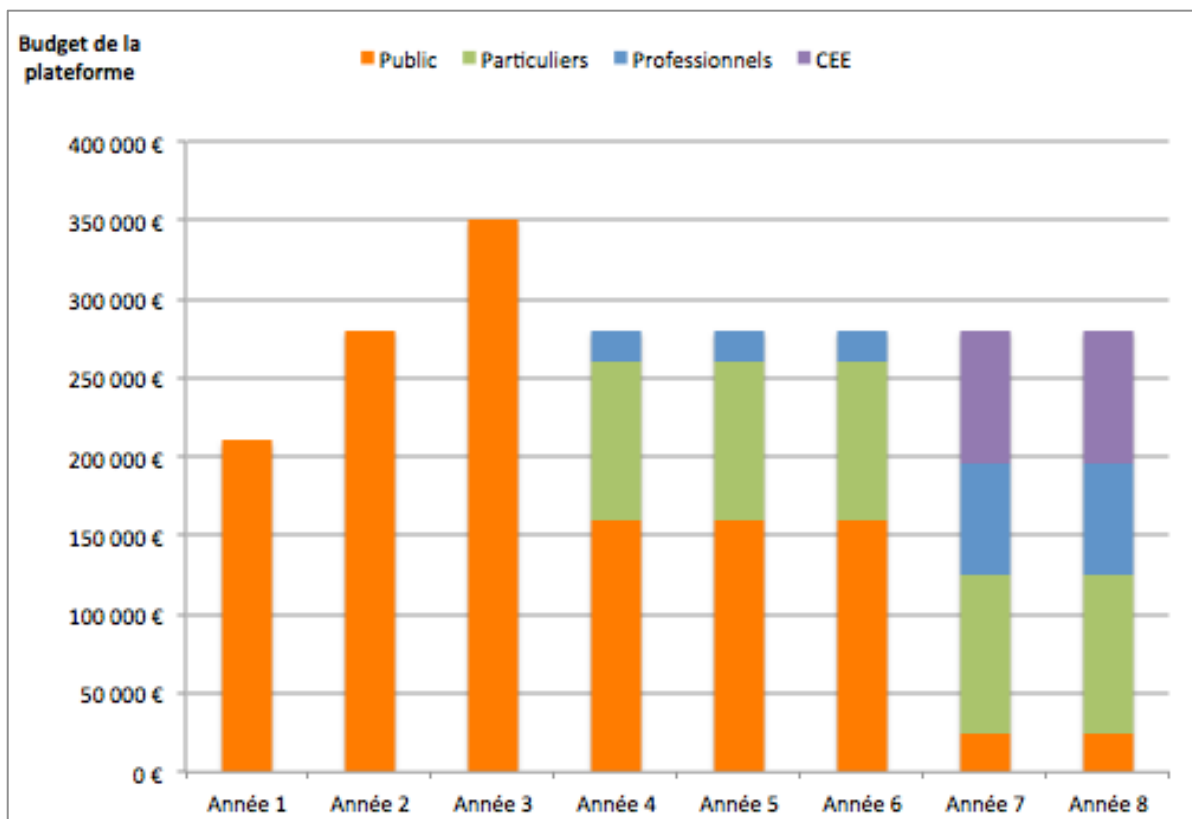


Figure 8 : Evolution prospective des recettes des plateformes, exemple ici d'un financement mixte public et privé

Cependant si le territoire ne parvient pas trouver suffisamment de recettes extérieures pour financer la PTRE selon le modèle qu'elle avait expérimenté, il lui sera toujours possible de revoir l'étendue de ses missions et proposer un service moins onéreux en revoyant ses paramètres de

gestion : nombre de dossier accompagné, temps d'accompagnement, nombre d'actions à destination des professionnels,... Toute la question est de trouver le point d'équilibre.

4.3. L'équilibre budgétaire

Quelque soit le modèle choisi par la plateforme plusieurs solutions d'équilibres financiers existent.

Scénario 1 : au terme du financement ADEME, des recettes complémentaires permettent de maintenir le niveau d'accompagnement des ménages à même niveau que lors de l'expérimentation.

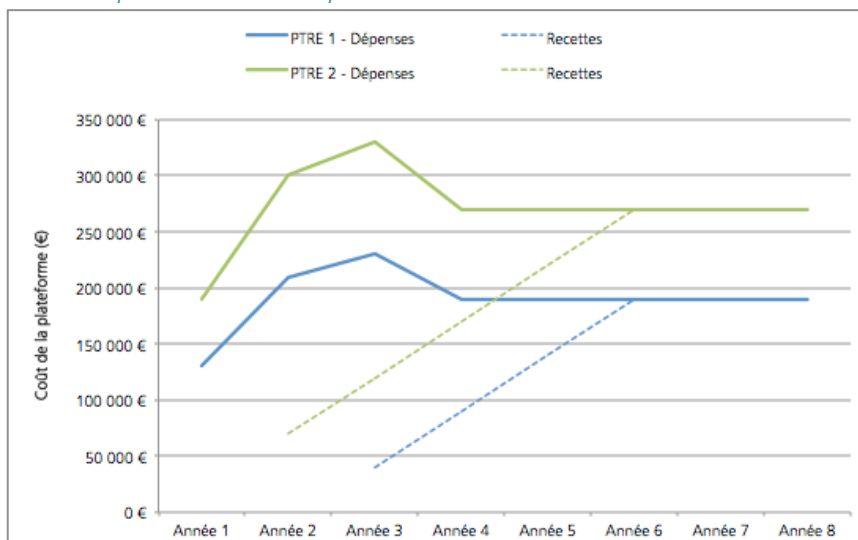


Figure 9 : Equilibre budgétaire : Scénario 1

Scénario 2 : au terme du financement ADEME la diminution des recettes nécessite de revoir le modèle fonctionnement de la plateforme et d'en réduire les dépenses

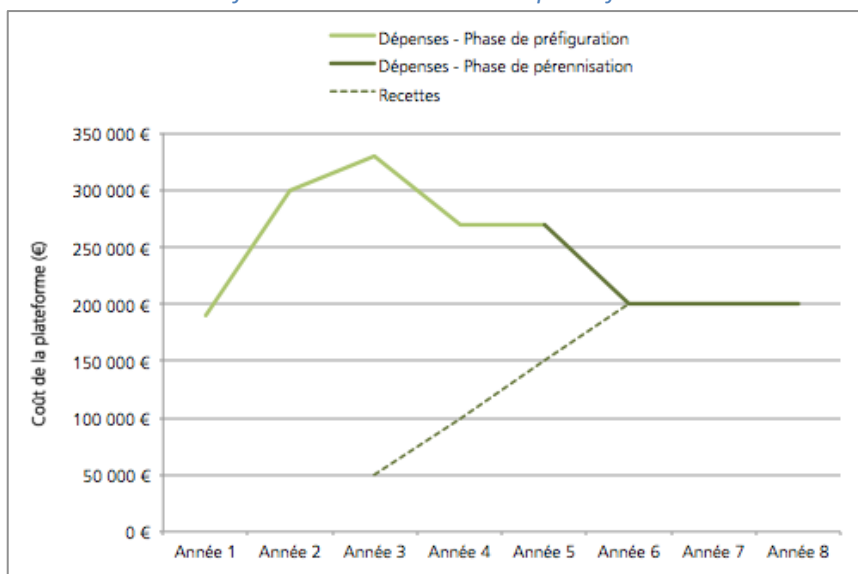


Figure 10 : Equilibre budgétaire : Scénario 2

4.4. Conclusion

C'est à la collectivité qui porte la PTRE de décider des orientations de cet outil d'intérêt général, tant sur ses missions, sa gouvernance ou son financement. Quel que soit le scénario

dans lequel se trouve la PTRE (scénario 1, la PTRE peut conserver son mode de fonctionnement, scénario 2 elle doit revoir son périmètre et ses modalités d'intervention) il ne peut être envisageable de conclure sur la pérennité d'un modèle plutôt qu'un autre. D'autant que les expérimentations montrent qu'il n'y a pas un modèle unique de plateforme mais bien plusieurs modèles.

Si la question des modèles économiques des plateformes est de savoir s'il existe des ressources financières pour compenser la réduction des aides de l'ADEME, alors la réponse est oui : il s'agira de trouver le calibrage idéal souhaité par le territoire entre ressources privées (particuliers ou professionnels) et ressources publiques (voir graphique ci-dessous).

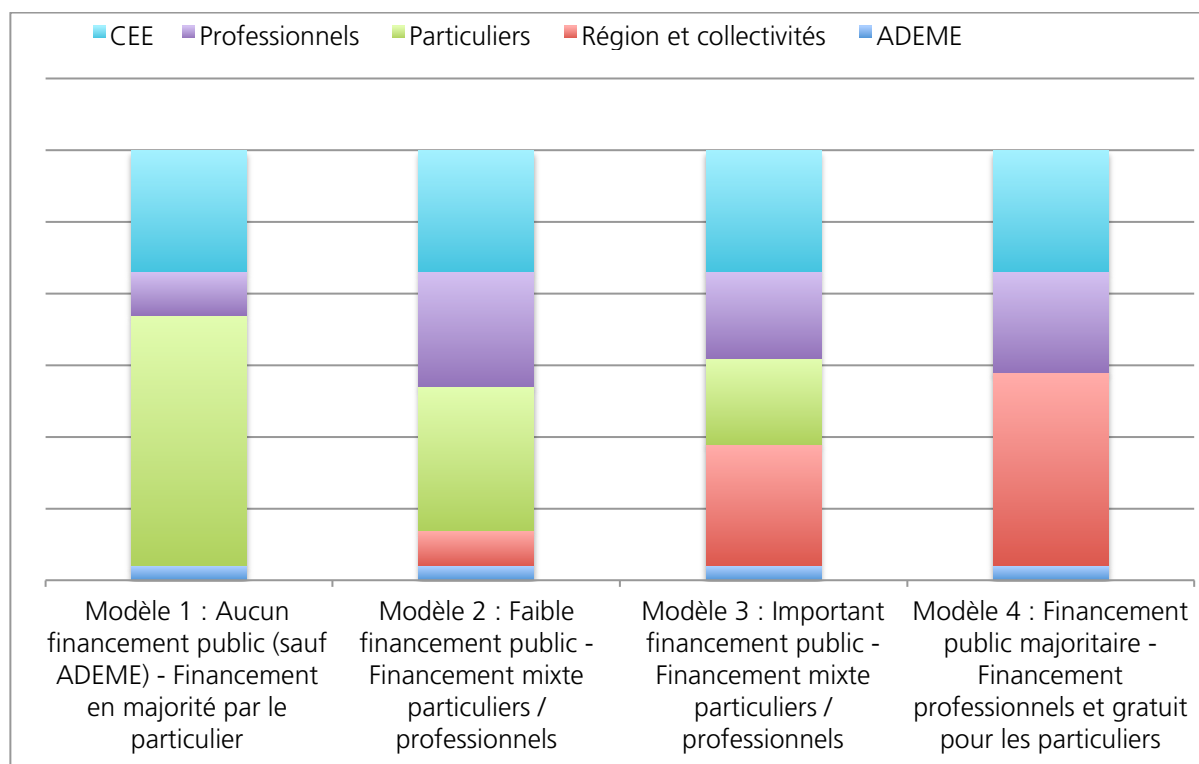


Figure 11 : Les sources de financement envisageables pour les plateformes

Après deux années d'expérimentation, il n'y a pas assez de recul pour juger qu'un modèle est plus pertinent ou plus efficace qu'un autre. A ce jour tous les modèles, si tant est qu'ils peuvent être financés, se valent. Ainsi, si la question des modèles économiques est de savoir quel est le modèle le plus efficace à l'euro investi. Alors, la réponse ne peut être rendue facilement. En effet, comme on l'a vu la réalité des territoires montre des disparités profondes entre les plateformes mais des indicateurs propres à chaque territoire selon le modèle de plateforme qui est mise en œuvre. Il faudra pouvoir classer les plateformes selon les modèles développés dans la première partie (type de territoire, enjeux, mode d'organisation). Un travail de cette nature permettrait de montrer la pertinence de certains choix après les 3 années d'expérimentation. En attendant ce niveau d'information, les données « brutes » extraites de *suiviptre* donne un aperçu du niveau d'activité des plateformes : Voir en annexe 3 les monotones des 22 plateformes étudiées selon quelques-uns des indicateurs décrits dans la partie 1 du documents : coût de la plateforme et poste de dépense, coût rapporté au nombre d'habitants ou au nombre de dossiers traités, objectifs de rénovation par rapport aux enjeux de massification...

5. Conclusion

Ce document aborde la question des modèles économiques des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) par les volets dépense, recette et la recherche de l'équilibre financier.

Les dépenses des plateformes varient fortement d'un territoire à l'autre. Elles dépendent de plusieurs paramètres : le type de territoire, les enjeux locaux, le mode d'organisation... Selon tous ces paramètres, le coût d'une plateforme ramené au nombre de dossier traité peut-être plus ou moins onéreux (entre 20cts et 5,8€ par an et par habitant).

Sur le volet recette, certaines plateformes commencent à diversifier leurs sources de financement et mettent en place un financement public/privé. Ces plateformes jouent sur le fait que leurs missions ont une valeur économique à la fois pour les professionnels et les particuliers. Bien entendu cette nouvelle position (passage d'un service gratuit à service payant) est un changement de paradigme pour des acteurs souvent issus du monde associatif ou des collectivités qui jusqu'à présent accompagnent les ménages qui se manifestent d'eux même et qu'ils devront dorénavant se positionner en tant qu'acteur économique en proposant un service payant (avec une logique de d'équilibre budgétaire et de rentabilité). Cela signifie que les plateformes devront justifier le bénéfice que peuvent tirer les ménages d'être accompagné par un tiers de confiance. Les retours d'expérience montrent qu'à ce jour les financements privés peuvent couvrir entre 20 et 40% du montant de la plateforme. En effet, les particuliers ont une disposition à payer assez haute (exemple le SPEE Picardie a instauré un montant d'adhésion au service d'accompagnement de 1850€) pour être accompagné dans leur travaux. Cette somme peut couvrir entre 20 et 30% du montant de l'accompagnement. D'autres retours d'expériences montre qu'un partenariat avec le distributeur de gaz (grdf) peut couvrir jusqu' à 7 et 10% des dépenses de la plateforme. Enfin, bien que ce ne soit pas encore très répandu les professionnels ont également une disposition à payer pour certains services (communication, apporteur d'affaire, mise en réseau, formation, ...) qui peuvent couvrir les dépenses de certaines missions.

Dans cette note, AMORCE souligne également la possibilité trouver de nouvelles sources de financement comme la création d'un programme CEE spécifique qui pourrait venir abonder le financement des plateformes après un retrait des aides de l'ADEME. AMORCE a également soutenu pour le PLF 2017 l'affectation d'une partie de la CCE (Contribution Climat Energie) aux territoires qui ont voté un PCAET¹⁸ (pour les intercommunalités) ou un SRADDET¹⁹ (pour les régions) et financé ainsi la transition énergétique via les plateformes. Bien que celui-ci n'ait pas été retenu AMORCE encourage ses adhérents à soutenir une telle disposition (voir CP en annexe 4 publié après l'adoption de la proposition au sénat et avant le rejet à l'Assemblée Nationale)

Ces éléments montrent que la pérennisation des plateformes sera assurée par la capacité d'un territoire à aller chercher des sources de financement et à adapter l'étendue de ses missions aux financements disponibles. Mais les ressources sont bien présentes.

¹⁸ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial. Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

¹⁹ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoire document stratégique prescriptif de planification élaboré en concertation avec les acteurs locaux instauré par la loi NOTRE

Pour conclure enfin sur l'évaluation des plateformes, l'outil *suiviptre* permettra de valider l'efficacité économique d'un modèle de plateforme dès qu'il sera possible de comparer entre eux ces mêmes modèles. Les caractéristiques des modèles ont été présentés dans le premier chapitre du document et pourraient être : le périmètre de la plateforme, les enjeux (qualitatifs ou quantitatifs) pour les professionnels et les particuliers, le mode d'organisation local, Quand les modèles auront été validés et que l'outil aura été suffisamment alimenté en données d'entrées (50-100 plateformes) il pourrait être envisageable de comparer les indicateurs de « performance » par catégorie et/ou entre les plateformes elles-mêmes. Ces propositions d'indicateurs d'évaluation ont été présentés en dernière partie de ce document : coût de la plateforme par rapport au nombre de rénovations, chiffre d'affaire du nombre de travaux, coût de la plateforme par rapport au nombre d'habitants.

Annexe 1 : Atelier APC – rénovation énergétique des copropriétés

JOURNÉE 1	JOURNÉE 2
ATELIER #1 : Audit L'audit global : un levier pour déclencher les travaux Formateurs <ul style="list-style-type: none">• François Pelegrin, Architecte UNSFA75.• Jérémie Amand, Ingénieur thermicien, Pouget Consultants. Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">• Savoir décrypter les besoins de la copropriété (élaboration du devis).• Comprendre la méthodologie et la coordination des acteurs (architecte/thermicien/ingénierie financière).• S'approprier les outils pour réaliser l'audit global (maquette numérique, coût global, etc.).• Restituer un audit : ouvrir la voie vers les travaux.	ATELIER #3 : Technique Les techniques-clés de la rénovation énergétique Formateurs <ul style="list-style-type: none">• Gérard Senior, Architecte UNSFA75.• Bernard Sesolis, Directeur de Tribu Energie. Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">• Connaître la démarche de rénovation par étapes : les questions à se poser.• Maîtriser les points clés de la conception et de la mise en œuvre (matériaux innovants).• Acquérir les bonnes pratiques pour éviter les pathologies (humidité, étanchéité à l'air, etc.).• Découvrir la surélévation : techniques, inventaire des procédés, coût.
ATELIER #2 : Financement Les points clés des aides et financements pour les rénovations globales Formateurs <ul style="list-style-type: none">• Laurent DEMAS, Directeur de VertDurable.• Florian Vaujany, Responsable activité conseil aux copropriétés et aux particuliers, Agence Parisienne du Climat. Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">• Apprendre à identifier les aides et les subventions.• Découvrir les mécanismes d'application• Réaliser des calculs simples pour apporter des données concrètes.• Intégrer les contraintes et opportunités du financement dans votre projet global pour en tirer profit.	ATELIER #4 : Communication Dynamiques sociales et démarches de communication pour la rénovation énergétique des copropriétés Formateur <ul style="list-style-type: none">• Gaëtan Brispierre, sociologue indépendant. Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">• Comprendre les jeux d'acteurs de la copropriété et le processus social de rénovation énergétique.• Connaître les principaux outils de communication en copropriété.• Savoir se mettre en position de mobiliser une copropriété.• Savoir élaborer un plan de communication.

Plus d'informations sur les modalités d'inscription au dos ➡

Annexe 2 : Projet de programme CEE, porté par AMORCE, Effinergie et RA2E pour le financement des PTRE

$$\text{Montant de certificats} = \frac{\text{Fonds affectés à l'activité des PTRE}}{\text{Publics non modestes (en €)}} \quad / \quad \frac{\text{Facteur de proportionnalité}}{\text{(en €/kWhc)}}$$
$$\mathbf{M} \quad = \quad \mathbf{V} \quad / \quad \mathbf{0.00325}$$

M = Montant de certificats, V = fonds hors publics précaires,

Compte tenu du facteur de proportionnalité proposé (1 CEE pour 3,25 € d'investissement) et des hypothèses actuelles de prix des CEE classiques (1 à 1.4 €/MWhc), ce programme apporterait en moyenne environ 30% à 40 % de financement pour le déploiement des PTRE.

Annexe 3 : Extrait des données issues de *suiviptre*

Les données et indicateurs suivants sont issus de *suiviptre*. Pour analyser ces résultats nous avons souhaité préciser avant toute chose comment ces indicateurs ont été construits et proposer également quelques préconisations pour faire évoluer l'outil et le mode de reporting afin de clarifier à l'avenir certaines données.

Coût de la plateforme et poste de dépenses :

- Dépenses: pilotage, mobilisation des professionnels, accompagnement des particuliers, communication, investissements, études. Cet indicateur analyse les dépenses des plateformes selon ses différents postes de coût.

Remarques :

- 1) le champ « Autres dépenses » représente pour certaines plateformes plus de 30% des dépenses. Faut-il garder le nom de ce libellé qui est flou ?
- 2) Peut-être faut-il pouvoir distinguer ce qui relève du pilotage ou de la communication ou des investissements informatique ou numérique plutôt que toutes ses données soient agrégées dans « animation/communication » ?
- 3) Le coût total indiqué dans l'outil prend en compte les activités EIE, pour avoir le coût de la plateforme il faut retrancher les salaires imputés sur l'information et le conseil. Peut-on envisager de distinguer les champs ?

Graphique 1 : Analyse des dépenses des plateformes

Indicateurs de suivi

- Coût par habitant couvert par la plateforme
Cet indicateur montre le coût de la plateforme par rapport au territoire qu'elle couvre et donne des pistes de réflexion sur le besoin de mutualiser certains outils pour les petites plateformes.

Remarques :

Il semble que le nombre d'habitants des territoires renseignés dans l'outil puisse être erronés pour certaines plateformes.

Graphique 2 : Coût de la plateforme par habitant

- Coût par dossier
Un dossier correspond à une unité de rénovation : une copropriété ou une maison individuelle

Remarques :

- 1) Certaines plateformes ont comptabilisé très peu de dossiers (la première année est une phase de préfiguration ou d'expérimentation avec très peu de rénovations effectives).
- 2) Les plateformes qui accompagnent des copropriétés ont très peu de dossiers suivis mais comptent un grand nombre de ménages accompagnés (voir indicateurs suivants)
- 3) L'accompagnement de certains porteurs de projets est long (pour les copropriétés par exemple ou lorsque que l'accompagnement de la plateforme abouti à une requalification du projet, on compte entre 2 et 5 pour une rénovation de copropriété et parfois plus d'un an pour des logements individuels), ainsi pour véritablement compter l'activité de la plateforme, il faudrait pouvoir mesurer l'encours des dossiers suivis.

Graphique 3 : Coût par dossier

- Coût par ménage accompagné
Selon la terminologie ADEME, l'« accompagnement » désigne l'ensemble des ménages accompagnés jusqu'aux travaux. Cet indicateur permet de faire ressortir le coût de l'accompagnement en propre et le coût de la plateforme (au global) par rapport au nombre de ménages accompagnés.

Remarques :

- 1) Certaines plateformes n'ont pas rempli le champ
- 2) Certaines plateformes ont accompagnées très peu de ménages jusqu'aux travaux. Pour mesurer cet indicateur dès la première année, il faudrait ajouter le nombre de dossier en encours (mais non encore aboutis).
- 3) Certaines plateformes comptabilisent dans le champ « accompagnement » tous les ménages reçus par le PRIS –EIE.
- 4) Les 3 PTRE dont l'indicateur du coût par rapport au nombre de ménage accompagné est absent du graphique a été mis en rouge correspondent aux données suivantes :
 - PTRE 8 : 34 000€
 - PTRE 18 : 44 000€
 - PTRE 17 : 123 000€

Graphique 4 : Coût de l'accompagnement rapporté aux nombre de ménages accompagnés

- Coût par action auprès des professionnels
Le nombre d'actions à destination des professionnels est calculé comme la somme des actions vers les professionnels (nombre de groupements d'entreprises + nombre d'entreprises ayant signé une charte + nombre de professionnels formés).

Remarques :

- 1) Certaines plateformes n'ont pas rempli les champs correspondant ou ont réalisé très peu d'actions vers les professionnels.
- 2) Les 3 plateformes dont l'indicateur a été mis en rouge correspondent aux données suivantes :
 - PTRE 10 : 15000€
 - PTRE 5 : 32 000€
 - PTRE 21 : 186 000€

Graphique 5 : Coût par action vers les professionnels

- Objectifs du nombre de rénovations de la plateforme
Cet indicateur mesure la contribution de la PTRE aux objectifs nationaux par rapport au potentiel de rénovations du territoire. Pour établir cet indicateur, l'objectif du nombre de rénovations de la plateforme est divisé par le nombre de logements du territoire. Cet indicateur est comparé à l'objectif national du nombre de rénovations qui est de 7,7 logements pour 1000 habitants (environ 400 logements sur le territoire).

Remarques :

1. L'objectif moyen est calculé de la sorte : $\text{Objectif national de rénovations} / \text{nombre de d'habitants} * 1000 \text{ habitants} = 500\ 000 / 65\ 000\ 000 * 1000 \text{ habitants}$
2. Pour établir l'indicateur, on pourrait ne compter que les objectifs fixés par la loi concernant le parc privé (380 000), en retirant les objectifs concernant le parc social (120 000). Il serait également envisageable de retirer le nombre de rénovations réalisées devant être réalisées par l'Anah (70 000 ou 100 000 à

terme). Dans le cas présent la distinction parc social ou privé et modeste ou non modeste n'a pas été faite.

3. Il est entendu que les plateformes n'ont pas vocation à accompagner l'ensemble des rénovations d'un territoire.
4. Exemple : Pour une agglomération de 50 000 habitants (environ 22 000 logements), l'objectif moyen du nombre de rénovations devrait s'élever à 714 rénovations par an. Les objectifs fixés à la plateforme sont comparés à ce chiffre.
5. On pourrait également comparer les objectifs de la plateforme aux objectifs locaux (PLH, SCOT, SRCAE, Plan Climat ...)

Graphique 6 : Nombre de ménages accompagnés par rapport à l'objectif

Graphique 7 : Objectifs de rénovations de la plateforme

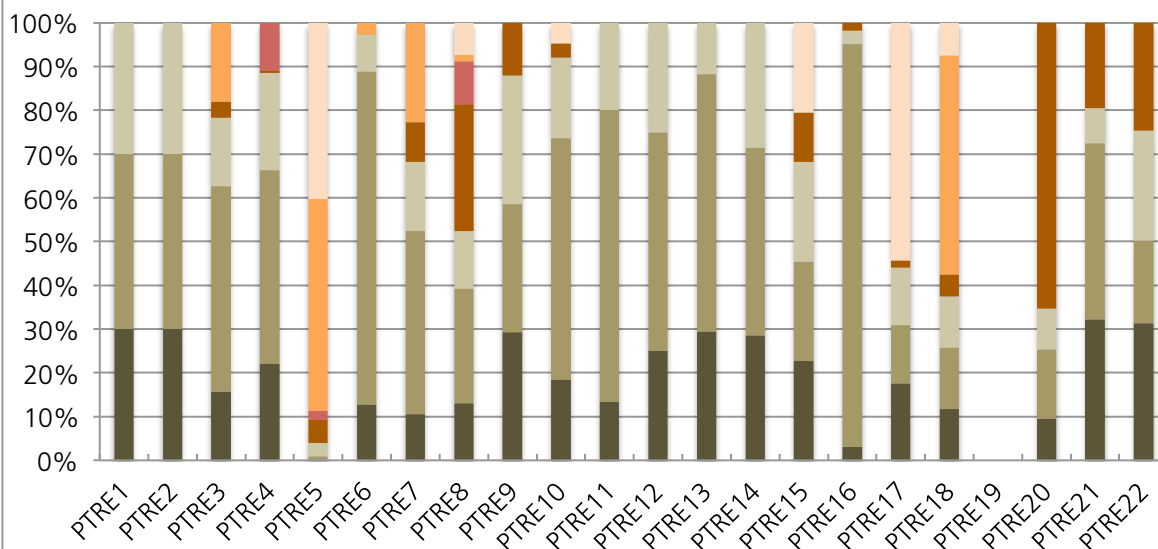
Activité : Ces indicateurs doivent permettre de mesurer l'évolution de l'activité de la plateforme

- Chiffre d'affaire des travaux
- Nombre de contacts PRIS
- Nombre de dossier en cours
- Nombre de logements rénovés
- Nombre de ménages accompagnés par rapport à l'objectif (certaines plateformes qui accompagnent plus de copropriétés que prévus peuvent voir cet indicateur très haut (c'est le cas des deux plateformes dont l'indicateur est rouge, la PTRE 6 est à +138% et la PTRE 4 est à +645%).

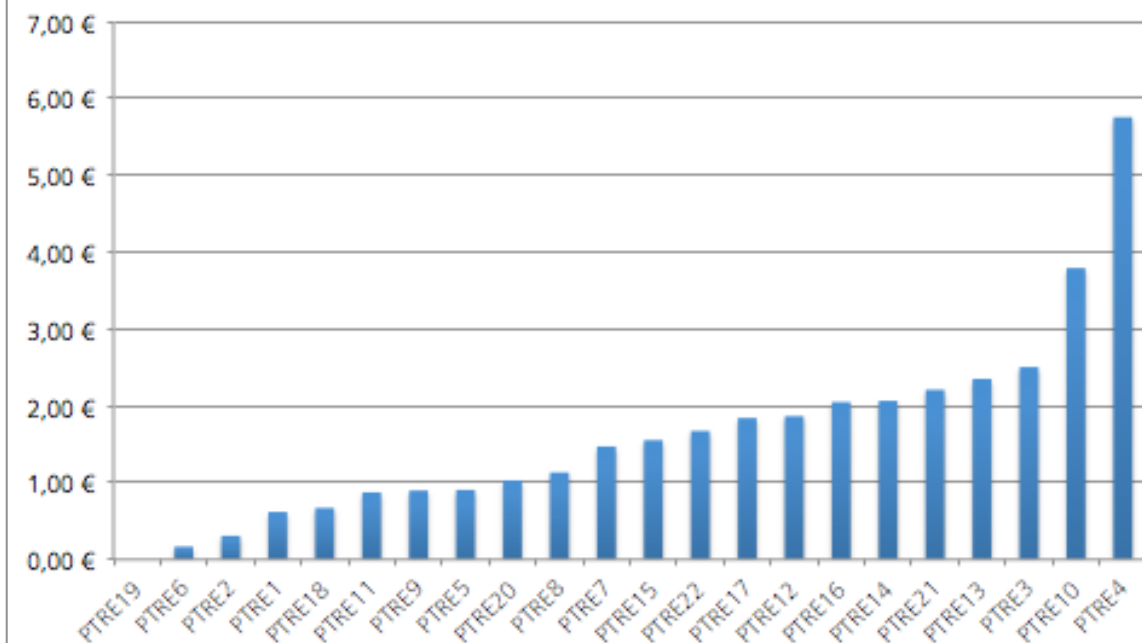
•

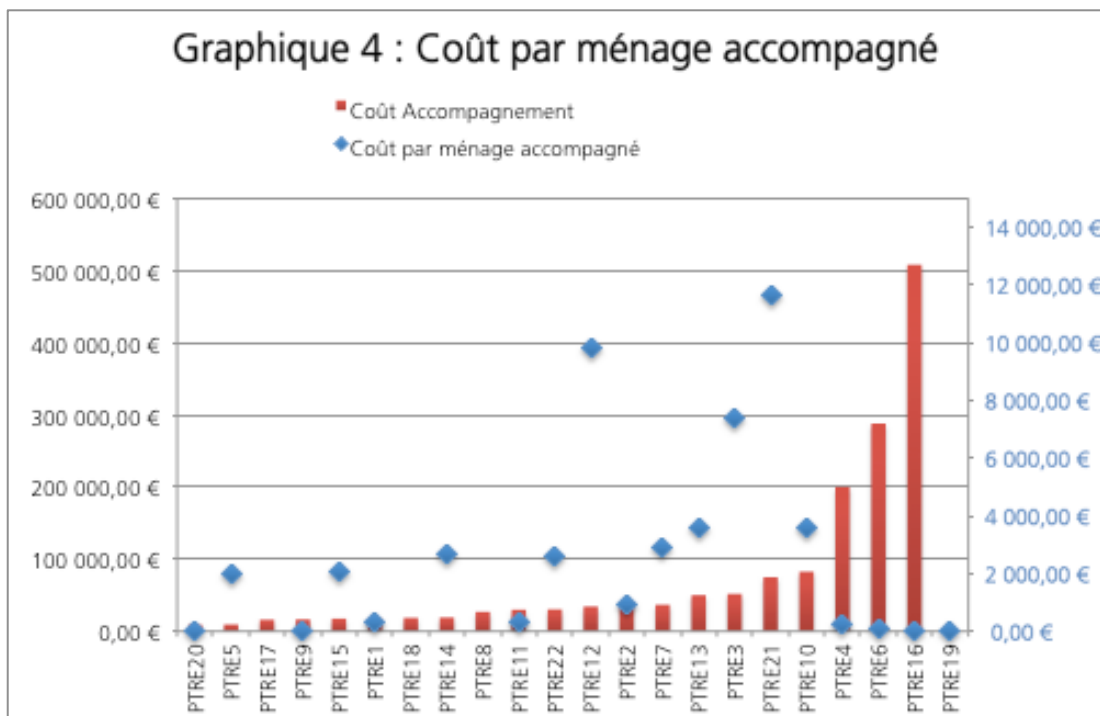
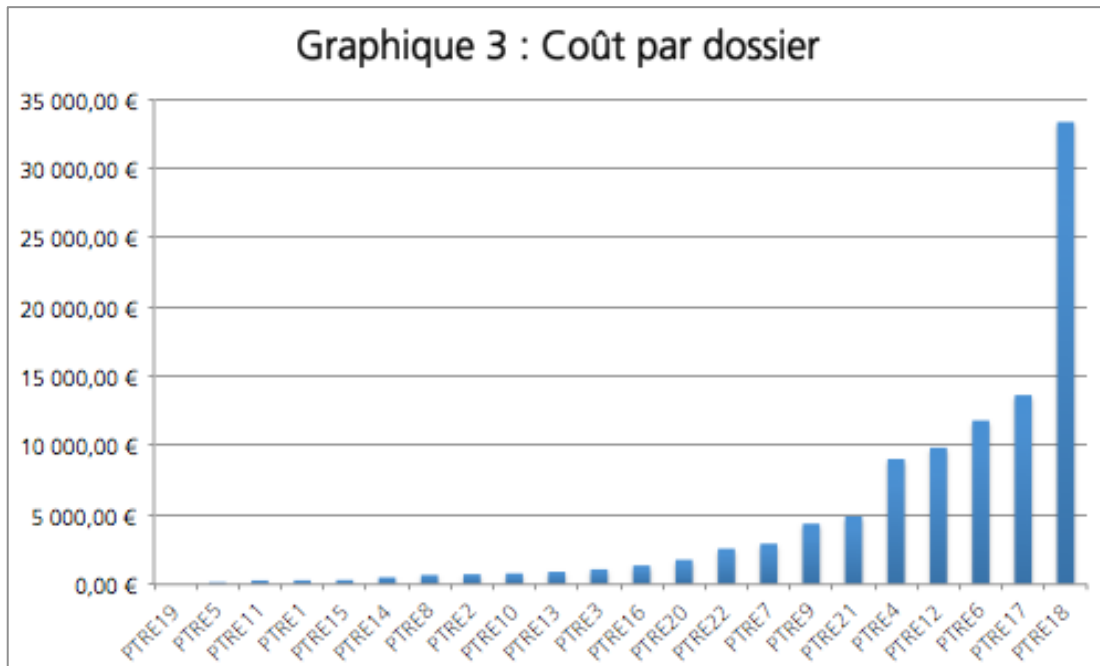
Graphique 1 : Analyse des dépenses des plateformes

- Dont autres opérations associées
 - Dont études
 - SALAIRE - mobilisation des professionnels
 - SALAIRE - animation/communication
- Dont prestation externe
 - Dont communications
 - SALAIRE accompagnement des particuliers

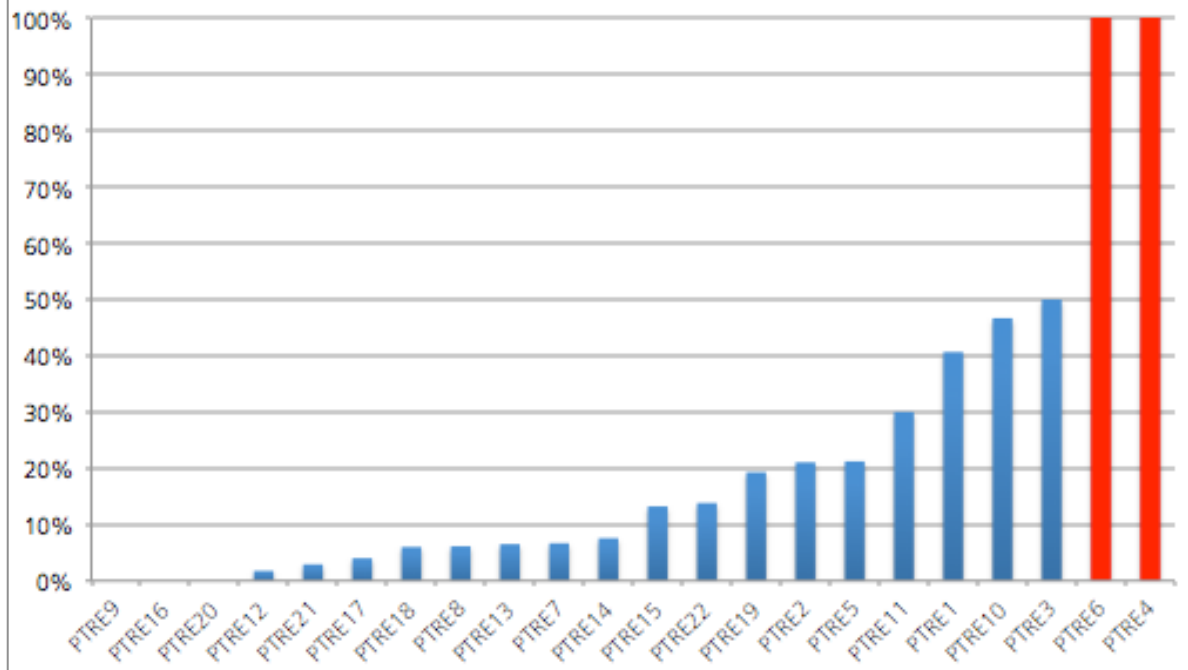


Graphique 2 : Coût par habitant

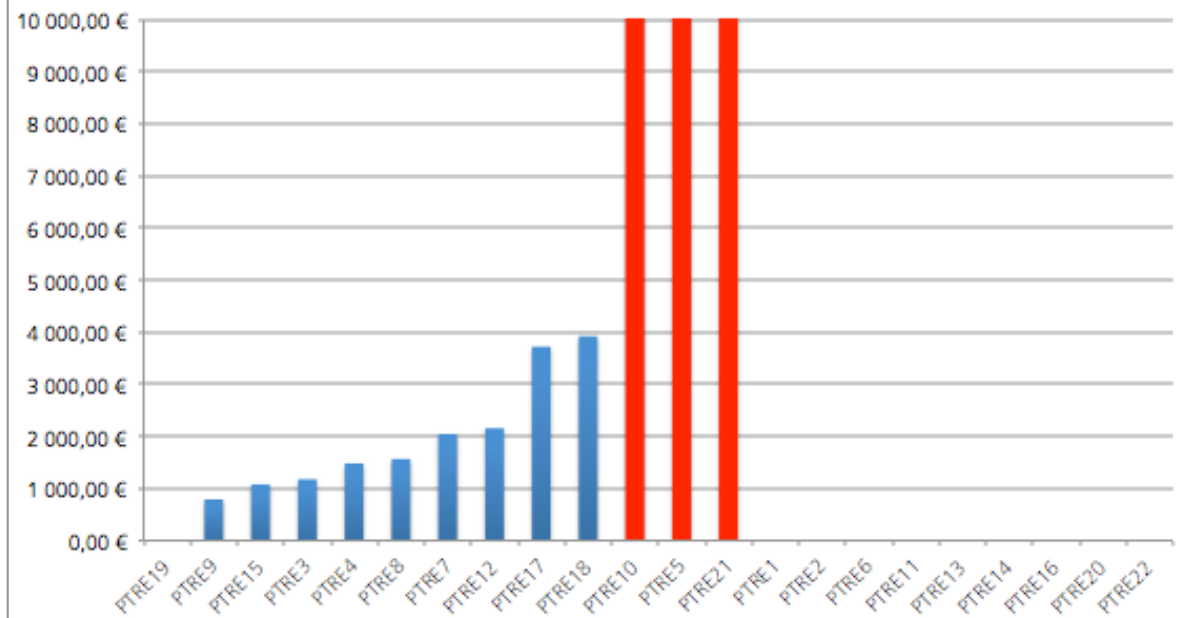




Graphique 6 : Nombre de ménages accompagnés par rapport à l'objectif

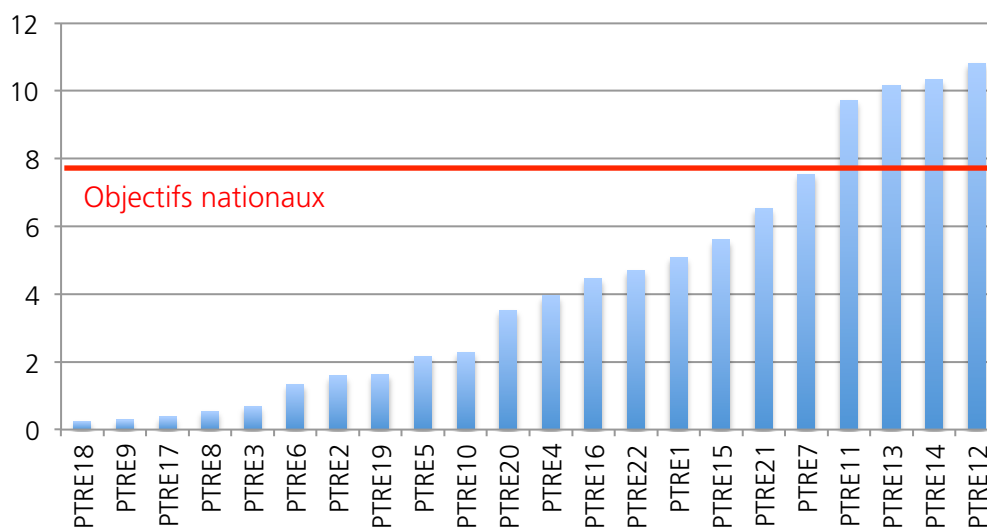


Graphique 5 : Coût par action vers les professionnels



Graphique 7 : Objectifs de rénovations de la plateforme

Objectifs de rénovations de la PTRE pour 1000 habitants





Annexe 4 : Communiqué de Presse

L'amendement n'a pas été retenu par l'Assemblée Nationale en dernière lecture.

[ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE]

Villeurbanne, le 19 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Sénat affecte une partie de la nouvelle fiscalité climat énergie à la transition énergétique des territoires!

Sur proposition d'AMORCE et des autres associations de collectivités territoriales, le Sénat a voté l'affectation à partir de 2018 d'une part des recettes générées par l'augmentation de la Contribution Climat Énergie (au moins 300 millions d'euros) aux régions et aux intercommunalités en charge d'adopter mais surtout de mettre en œuvre la planification de la transition énergétique des territoires.

La loi relative à la transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique, de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de baisse des émissions de gaz à effet de serre. De l'avis général, ces objectifs ne peuvent être atteints à l'échelle des régions et des intercommunalités en charge de la planification énergétique sans financement pérenne.

Les sénateurs de toutes tendances politiques ont donc soutenu et adopté la dotation entraînant un versement dès 2018 de 10 euros par habitant aux intercommunalités ayant voté un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et de 5 euros par habitant aux régions ayant voté un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) pour leur donner les moyens de les mettre en œuvre concrètement.

L'amendement adopté par le Sénat a aussi le mérite de donner du sens à la fiscalité Carbone Énergie, souvent perçue comme punitive, en la redistribuant de manière incitative aux acteurs locaux via les territoires sous la forme d'un accompagnement à cette transition énergétique, génératrice d'emplois et de développement économique.

Ce choix qui vient d'être fait par le Sénat doit maintenant être confirmé, suite à l'échec de la commission mixte paritaire, par l'Assemblée Nationale, mardi 20 décembre pour instituer cette véritable fiscalité incitative et dynamique de la transition énergétique!

Contact presse

Julien BARITAUX - Chargé de mission Relations Publiques

18 rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 74 09 77 - Courriel : amorcer@amorcer.asso.fr - Site internet : www.amorcer.asso.fr



AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorcer@amorcer.asso.fr

www.amorcer.asso.fr -  @AMORCE